

Inspection générale de l'administration  
de l'Éducation nationale et de la Recherche

# Les relations entre l'administration centrale et les organismes de recherche avec les agences et fonds européens

*Des améliorations possibles à la participation française aux programmes  
européens de recherche et de développement technologique*

Rapport à monsieur le ministre  
de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

à monsieur le ministre délégué  
à l'Enseignement supérieur  
et à la Recherche





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

---

*Inspection générale de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

---

# **Les relations entre l'administration centrale et les organismes de recherche avec les agences et fonds européens**

*Des améliorations possibles à la participation française  
aux programmes européens de recherche  
et de développement technologique*

**AVRIL 2006**

**Pierre BALME**

*Inspecteur général de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

**Alain BILLON**

*Inspecteur général de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

**Marc GOUJON**

*Inspecteur général de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*

**Suzanne Bella SRODOGORO**

*Inspectrice générale de l'administration  
de l'éducation nationale et de la recherche*



## Synthèse du rapport

Par lettre de mission du 16 janvier 2006, les ministres ont confié à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche une mission d'analyse des relations de l'administration centrale et des organismes de recherche avec les agences et fonds européens, afin de proposer des moyens d'améliorer les résultats français aux appels à projets communautaires et d'accroître l'influence française sur les politiques scientifiques européennes.

**Ce bilan est positif mais contrasté.** En effet, les résultats provisoires du 6<sup>ème</sup> PCRDT situent la France à la deuxième ou à la troisième place s'agissant des indicateurs de performance les plus significatifs (taux de participation aux projets, taux de coordination et part des contributions financières obtenues), derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni. L'écart se creuse cependant au fil des ans entre l'Allemagne et la France. Par ailleurs, la part des PME dans les contributions reçues est faible dans notre pays et les universités françaises apparaissent loin derrière leurs concurrentes allemandes et britanniques, pour des raisons en partie explicables.

**S'agissant des modalités d'organisation de la présence des experts français dans le domaine scientifique, au sein des instances européennes,** la mission observe que la proportion d'évaluateurs français est en relation avec les résultats obtenus. Il semble cependant, au-delà du nombre d'experts, que la continuité du travail en commun dans une communauté scientifique donnée, ainsi des sciences de l'univers, est un facteur déterminant d'influence sur la fixation des priorités scientifiques de la commission. Plus les communautés scientifiques réussissent à faire passer des messages en amont des décisions, plus les priorités définies s'insèrent dans les perspectives nationales.

L'importance stratégique de la participation aux comités de programmes de la commission et de leur articulation aux groupes thématiques nationaux rend indispensable le suivi de la présence des experts dans ces instances et la continuité de la mémoire de la stratégie française. Il est tout aussi indispensable de favoriser une communication harmonieuse et rapide entre ces groupes d'experts, les points de contact nationaux, la représentation permanente de la France à Bruxelles et le secrétariat général des affaires européennes.

**La présence d'experts nationaux détachés à la commission est importante également pour l'influence française.** Notre pays dispose d'un contingent d'experts nationaux détachés satisfaisant puisqu'ils sont les plus nombreux, y compris à la direction générale de la recherche de la commission, où ils sont douze, mais plusieurs données viennent relativiser ce premier constat.

La moitié de cet effectif provient des organismes de recherche et leur nomination n'est pas coordonnée par le ministère, non plus que celle des autres personnes dans cette situation. Leur nomination ne correspond donc pas toujours à des besoins préalablement définis. Les démarches individuelles parfois suivies dans ces recrutements ne facilitent pas les liens avec les organismes, ni la réintégration au retour en France. Il est cependant possible d'organiser plus méthodiquement le recrutement des experts concernés et de définir un contrat clair entre l'employeur national d'origine et les candidats.

Le suivi de ces experts et de leur action est également insuffisant et pourrait être amélioré en s'inspirant des procédures mises en place par des ministères ayant de nombreux agents en poste à l'étranger, en particulier à l'équipement et à l'agriculture. Ces ministères réunissent régulièrement leurs experts à Bruxelles, avec l'aide de la Représentation permanente, évaluent leur activité et intègrent ces moments de la carrière dans un temps long en étant attentifs à la question de la réinsertion.

Les réflexions conduites par les organisations consulaires montrent que les entreprises ont du chemin à parcourir également dans ce domaine. Elles montrent en tout cas l'utilité du travail en réseau et de la coopération en matière d'échange d'informations. Quant à OSEO, la création d'un département de la technologie et des projets européens devrait faciliter la participation des PME françaises aux programme cadre de recherche et de développement. La coopération avec d'autres acteurs privés, notamment britanniques, pourrait s'avérer profitable.

**La collecte et la diffusion de l'information en matière de crédits européens relèvent de nombreux acteurs.** La représentation permanente et d'autres organisations, tel le CLORA, club des organismes de recherche associés, facilitent l'accès aux multiples sources d'origine communautaire ou nationale mais pourraient sans doute accroître encore leur action d'information en direction des parlementaires européens, ce qui pourrait aussi être réalisé à Paris, par l'administration centrale.

La conférence des présidents d'université (CPU) a une représentation à Bruxelles au travers du CLORA mais les universités elles-mêmes sont rarement dotées d'une cellule traitant les affaires européennes de façon véritablement professionnelle. Un manque de mutualisation des moyens, là où ces services sont apparus, est parfois constaté. La question se pose de savoir si l'AMUE ne pourrait pas rendre des services d'expertise technique aux établissements intéressés, notamment en matière de calcul des coûts ou de propriété intellectuelle. Les sièges des organismes de recherche disposent en général de services structurés.

L'administration centrale gère le site EUROSFAIRE, qui est devenu un instrument indispensable et connu de tous les laboratoires concernés. Il a sans doute besoin d'être conforté dans ces moyens pour continuer de rivaliser avec d'autres sites de qualité comme celui du Royaume-Uni.

La mission des affaires européennes du MENESR anime par ailleurs le réseau des points de contact nationaux (PCN). Celui-ci semble avoir besoin d'être professionnalisé. Non pas que les PCN français ne soient pas d'excellente qualité mais, chez plusieurs de nos voisins, les PCN sont des permanents, de statut public ou privé, parfois réunis en une seule organisation. L'existence de PCN à temps partiel, de statut exclusivement public, à l'exception, non réellement représentative, d'OSEO, point de contact national pour les PME, pose problème. Les performances d'un pays de petite taille comparée à la France, comme l'Autriche, milite en ce sens.

L'administration centrale coordonne l'action des cellules européennes des organismes et des universités en ne réunissant en fait que les représentants des organismes et le représentant de la CPU. Il serait préférable de prendre les dispositions nécessaires pour inciter les universités, ou tous les PRES, à se doter d'une cellule Europe, distincte des services de relations internationales, en incitant ce réseau à mutualiser les bonnes pratiques, qui existent, mais semblent relativement rares sur l'ensemble des établissements.

**Les actions menées pour accroître le niveau de préparation des équipes et améliorer leur participation aux programmes européens** peuvent être particulièrement utiles dans des structures comme le CLORA et dans les établissements eux-mêmes. Les homologues du CLORA en Allemagne et au Royaume-Uni sont caractérisés par leur autonomie, par leurs moyens, résultant, au Royaume-Uni, des cotisations des universités, et par leur forte expertise en matière de montage de projets, doublée d'une grande disponibilité à l'égard des opérateurs. Les universités peuvent accéder directement à leurs services. La contrepartie de la vitalité de ces structures est l'existence de cellules Europe performantes dans les universités, capables d'être des relais efficaces au plan local sur tous les aspects de la vie des projets mais aussi dans le domaine de la formation des équipes. Là où ces structures sont apparues en France, l'appui de la région concernée paraît déterminant, surtout lorsque celle-ci articule son aide à l'activité de son bureau bruxellois. Ce modèle paraît très prometteur. La formation de tous les acteurs de cette politique doit être encouragée par l'administration centrale.

**Dans la plupart des pays voisins, l'influence de la construction européenne en matière de recherche se fait sentir de façon toujours plus importante.** Les Pays-Bas, très actifs au sein du programme cadre, ont créé des cellules Europe dans la totalité de leurs universités. Elles disposent toutes d'un collaborateur faisant le lien en permanence avec Bruxelles. L'organisation de la recherche néerlandaise favorise les circuits de décision courts et l'autonomie des acteurs. En Allemagne, le ministère fédéral de l'éducation et de la recherche finance les stratégies d'avenir pour la recherche universitaire, et la constitution de cellules Europe fait partie des actions éligibles. Au Royaume-Uni, certaines universités concentrent un nombre impressionnant de coordinations et de participations à des projets européens grâce à une organisation méthodique et à un niveau d'expertise remarquable. Ces universités, dont les structures d'appui sont d'ores et déjà autofinancées, sont en mesure d'affronter avec succès les prochains PCRTD, qui devraient voir les crédits distribués augmenter considérablement.

**Il apparaît important de réunir simultanément plusieurs conditions pour améliorer le rendement de notre système vis à vis des crédits européens de recherche.**

Piloter l'expertise scientifique et administrative de façon continue pour assurer la promotion de nos positions.

Assurer une bonne qualité de la circulation de l'information entre les acteurs.

Disposer d'une expertise forte et réactive à la disposition des organismes et des universités, à la fois à Bruxelles et dans les établissements, éventuellement avec l'appui technique de l'AMUE, s'agissant des universités.

Donner à la structure en charge des affaires européennes au ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche une forte visibilité pour les acteurs de terrain. Cette même structure ne devrait cependant pas développer des actions de pilotage permanent et se concentrer sur de grandes orientations à faire partager par les établissements, tout en laissant ces derniers organiser leur réseau d'échange de bonnes pratiques.

## S O M M A I R E

---

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Les modalités d'organisation de la présence des experts français dans le domaine scientifique au sein des instances européennes .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Le poids relatif de cette expertise .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2. L'influence française dans la définition et les modalités de mise en œuvre des politiques scientifiques européennes .....</b>	<b>4</b>
<i>1.2.1. Les Comités de programmes .....</i>	<i>6</i>
<i>1.2.2. Les Groupes Thématiques Nationaux (GTN) .....</i>	<i>7</i>
<b>2. Les modalités d'organisation de la présence d'experts français dans les instances de préparation et de défense des positions françaises devant la commission .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1. Le poids relatif des fonctionnaires et des experts nationaux détachés (END) français.....</b>	<b>9</b>
<b>2.2. Le poids relatif des END français à la direction générale recherche et le profil de ces agents.....</b>	<b>10</b>
<b>2.3. Une gestion des carrières des experts nationaux détachés à améliorer et un pilotage faible de leur action par des acteurs peu coordonnés.....</b>	<b>11</b>
<b>2.4. Des pratiques différentes dans d'autres départements ministériels .....</b>	<b>15</b>
<b>2.5. D'autres modes d'influence : les grandes entreprises et les PME-PMI.....</b>	<b>17</b>
<i>2.5.1. Les grandes entreprises.....</i>	<i>18</i>
<i>2.5.2. OSEO-ANVAR au service des PME-PMI.....</i>	<i>18</i>
<b>2.6. Des modes de pilotage variables dans différents pays de l'union européenne.....</b>	<b>20</b>
<b>3. La collecte et la diffusion de l'information .....</b>	<b>21</b>

<b>3.1. Les rôles de la Représentation permanente et du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE).....</b>	<b>21</b>
<b>3.2. L'action de la conférence des présidents d'université (CPU) et des organismes .....</b>	<b>22</b>
<b>3.3. L'action de l'administration centrale .....</b>	<b>26</b>
3.3.1. <i>Le site EUROSFAIRE .....</i>	26
3.3.2. <i>L'animation du réseau des points de contact nationaux (PCN).....</i>	27
3.3.3. <i>La coordination de l'action des responsables des cellules européennes des organismes et des universités.....</i>	31
<b>4. Les actions menées pour accroître le niveau de préparation des équipes et améliorer leur participation aux programmes européens ...</b>	<b>33</b>
<b>4.1. Le club des organismes de recherche associés (CLORA), instrument dédié principalement aux organismes et manquant de moyen pour être au service de toutes les universités .....</b>	<b>33</b>
<b>4.2. Des cellules universitaires en général insuffisamment structurées côtoient des réalisations remarquables ; les organismes de recherche ont une organisation plus homogène et performante.....</b>	<b>36</b>
<b>4.3. Un appui des régions parfois décisif dans cette organisation .....</b>	<b>40</b>
<b>4.4. Le cas particulier de la formation des équipes de recherche et des responsables administratifs des projets européens.....</b>	<b>41</b>
<b>4.5. Des exemples étrangers méritent d'être pris en considération.....</b>	<b>43</b>
4.5.1. <i>Le Royaume-Uni .....</i>	43
4.5.2. <i>L'Allemagne.....</i>	45
4.5.3. <i>Les Pays-Bas.....</i>	46
<b>5. L'influence de l'Europe sur les dispositifs de recherche .....</b>	<b>47</b>
<b>5.1. La recherche développement aux Pays-Bas et l'Europe .....</b>	<b>47</b>
5.1.1. <i>Le Ministère de l'éducation, de la culture et de la science .....</i>	47
5.1.2. <i>EG Liaison Senter Novem .....</i>	49
5.1.3. <i>Netherlands organisation for Scientific Research (NWO) .....</i>	50
5.1.4. <i>L'association des universités néerlandaises .....</i>	50
5.1.5. <i>Le conseil pour la politique scientifique du gouvernement.....</i>	51

<b>5.2. Les relations entre l’Union Européenne et l’Allemagne en matière de recherche et développement.....</b>	<b>52</b>
5.2.1. <i>Ministère de l’éducation et de la recherche (BMBF).....</i>	52
5.2.2. <i>La conférence des recteurs.....</i>	53
<b>5.3. Les interactions entre la recherche développement en Autriche et l’Europe .....</b>	<b>54</b>
5.3.1. <i>Les budgets de R&amp;D.....</i>	55
5.3.2. <i>Les tendances de la R&amp;D autrichienne.....</i>	55
5.3.3. <i>Le Conseil pour la recherche et le développement .....</i>	56
5.3.4. <i>Le Centre pour l’innovation sociale (ZSI) .....</i>	56
<b>Conclusion.....</b>	<b>59</b>
<b>Synthèse des principales recommandations .....</b>	<b>61</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>63</b>



# Introduction

Par lettre de mission du 16 janvier 2006, et dans le cadre des missions thématiques pour l'année 2005-2006, les ministres ont confié à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche une mission d'analyse des relations de l'administration centrale et des organismes de recherche avec les agences et fonds européens, afin de proposer des moyens d'améliorer les résultats français aux appels à projets communautaires et d'accroître l'influence française sur les politiques scientifiques européennes.

Le travail de la mission s'est organisé autour de quatre séries de pratiques :

- les modalités d'organisation de la présence des experts français dans le domaine scientifique au sein des instances européennes ;
- les modalités d'organisation de la présence d'experts français dans les instances de préparation et de défense des positions françaises devant la commission européenne ;
- la collecte et la diffusion de l'information par les principaux acteurs ;
- les actions menées pour accroître le niveau de préparation des équipes et améliorer leur participation aux programmes européens.

Le rapport les présente et les analyse successivement, sans oublier les pratiques observables dans d'autres départements ministériels français, ou chez nos partenaires européens, notamment en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Il est apparu nécessaire de dresser d'emblée le bilan qu'il est actuellement possible d'établir de la participation française au sixième programme cadre de recherche et de développement technologique (PCRTD) de la communauté européenne, pour prendre la mesure réelle des difficultés rencontrées et des améliorations possibles.

Ce bilan est positif, quoique contrasté. Il est rappelé dans le rapport d'information de la délégation de l'assemblée nationale pour l'Union européenne de février 2006, qui s'appuie lui-même sur les travaux de l'association nationale de la recherche technique (ANRT) et du ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche<sup>1</sup>. Il concerne les 7 milliards d'euros devant être distribués à plus de 28 000 participants de 1 800 projets au terme des quarante premiers appels à propositions des priorités thématiques du 6<sup>ème</sup> PCRTD, dont les résultats étaient connus au 30 juin 2005.

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour rendre compte des résultats de notre pays : le taux de succès des participants (nombre de participants retenus / nombre de participants ayant participé aux propositions), le taux de présence (nombre de projets retenus comportant au moins un participant français / nombre de projets retenus), le taux de participation (nombre de participants français dans les projets retenus / nombre de participants retenus), le taux de

---

<sup>1</sup> Ces chiffres sont confirmés dans le bilan des priorités thématiques du 6<sup>ème</sup> programme cadre établi par l'ANRT au 31 janvier 2006.

coordination (projets retenus coordonnés par un participant français / projets retenus), la part des contributions financières demandées, hors réseaux d'excellence (contributions bénéficiant à des participants français / contributions versées à l'ensemble des participants).

La comparaison des résultats français à ceux de nos principaux partenaires est résumée dans le tableau ci-dessous :

Succès	Belgique 28,2 %	Pays-Bas 27,9 %	Norvège 27,6 %	<b>France 27,2 %</b>	Danemark 26,8 %
Présence	Allemagne 78 %	Royaume-Uni 69 %	<b>France 65 %</b>	Italie 58 %	Espagne 47 %
Participation	Allemagne 16 %	Royaume-Uni 12,1 %	<b>France 11,4 %</b>	Italie 9,3 %	Espagne 6 %
Coordination	Allemagne 20,3 %	<b>France 15,1 %</b>	Royaume-Uni 13,1 %	Italie 9,8 %	Pays-Bas 6,7 %
Contribution financière	Allemagne 19,9 %	Royaume-Uni 13,6 %	<b>France 13,2 %</b>	Italie 8,9 %	Pays-Bas 6,6 %

Les résultats français sont situés de la deuxième à la quatrième place et, s'agissant des indicateurs les plus révélateurs des performances d'un pays (taux de participation, taux de coordination et part des contributions financières), à la deuxième ou à la troisième place, derrière l'Allemagne et proche du Royaume-Uni. Ces résultats sont apparemment satisfaisants en valeur absolue. La comparaison avec le 5<sup>ème</sup> PCRD fait cependant apparaître, en ce qui concerne la contribution financière, que l'Allemagne a consolidé ses positions, en passant de 17,8 % des contributions dans le 5<sup>ème</sup> PCRD à 19,9 % dans le sixième, alors que le nombre de pays participants augmentait ; dans le même temps, la France a gardé son rang mais est passée de 13,6 % à 13,2 %.

La part des PME dans les contributions reçues par pays n'est pas très élevée chez nos principaux partenaires (14 % en Allemagne, 11 % au Royaume-Uni) mais la France a des résultats très modestes, avec 10 %, alors que certains pays, tel l'Autriche, atteignent plus de 20 %.

Les universités européennes sont très présentes dans le sixième programme cadre, tant du point de vue du nombre de participants que de celui du nombre de coordinations. Les résultats français dans ce domaine sont faibles (466 participations contre 1 740 au Royaume-Uni et 1 272 en Allemagne, et surtout, 20 coordinations seulement pour 117 au Royaume-Uni, 103 en Allemagne et 39 aux Pays-Bas). Cela découle en partie du fait que les universités ne sont pas toujours responsables du contrat lié au projet au sein d'une unité mixte de recherche (UMR). En tout état de cause, cela ne contribue pas à renforcer la visibilité de ces établissements. Ce constat a conduit les rapporteurs à formuler plusieurs propositions de renforcement des capacités d'action des universités dans ce domaine.

# **1. Les modalités d'organisation de la présence des experts français dans le domaine scientifique au sein des instances européennes**

## **1.1. Le poids relatif de cette expertise**

Dans un précédent rapport de l'IGAENR<sup>2</sup> les rapporteurs soulignaient la faible implication des scientifiques français dans les fonctions d'expertise : "Par rapport aux autres Etats membres, on observe que la France dispose d'un faible effectif d'experts affectés à la sélection des projets européens. Or c'est en grande partie grâce à la présence au sein de la Commission des experts qui apportent leur concours à la définition du choix des thèmes de recherche, à la formulation des appels à manifestation d'intérêt ou ultérieurement à l'évaluation des projets eux-mêmes que s'engage l'action préparatoire à l'attribution de contrats européens".

Aujourd'hui la situation a sensiblement évolué mais elle est doit être différenciée selon les disciplines. On constate par exemple, qu'en 2004, dans le programme « Nutrition » 22 évaluateurs sur 243 sont français (soit 9 %), et 31 anglais, alors que pour le même programme, en 2003, sur 84 évaluateurs, 14 étaient britanniques contre seulement 6 français (soit 7 %). Pour le programme « Société de l'Information », (IST), sur 341 évaluateurs 32 étaient français (9,5 %) et 29 anglais en 2004 ; en 2003 sur 1 516 experts, 188 étaient français (12,40 %) et 200 britanniques. Dans le tableau que l'on trouvera en annexe 2 on peut noter que pour 2004 la France est en troisième position après l'Allemagne et le Royaume-Uni pour le nombre d'évaluateurs, tous programmes confondus, mais l'écart entre les trois pays est modeste (moins de 1 % avec le Royaume-Uni et 1,2 % pour l'Allemagne). Le nombre d'évaluateurs est donc dans l'ensemble cohérent avec les données concernant les positions françaises rappelées précédemment.

Il nous faut néanmoins nuancer le propos, qui ne peut être que quantitatif. En effet, la mission a constaté que les communautés scientifiques bien organisées et ce, depuis de longues années<sup>3</sup>, telles les sciences de l'univers, ne rencontrent aucune difficulté à faire entendre leur voix auprès de la commission en terme de priorités scientifiques, car celles-ci font l'objet d'une programmation pluriannuelle sur le plan national et, par conséquent, d'un travail en commun continu. D'autres disciplines, telles les sciences de la vie et les nanotechnologies, sont moins bien structurées et rencontrent plus de difficultés à faire passer leurs priorités. Les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), qui sont pourtant très dispersées et n'ont pas toujours retrouvé leurs priorités lors de la rédaction des appels d'offres du 6<sup>ème</sup> PCRDT, sont dans le peloton de tête sur les réseaux d'excellence avec un tiers des réseaux d'excellence accordés pour ce secteur.

---

<sup>2</sup> Rapport d'étape : Le 6<sup>ème</sup> PCRDT : Etat des lieux et recommandations sur les conditions administratives et financières de la gestion des projets européens. Décembre 2002.

<sup>3</sup> L'INSU (institut national des sciences de l'univers) a une organisation en programmes depuis les années 70.

Les freins culturels et linguistiques restent d'actualité. En effet, alors que les experts britanniques se rencontrent et partagent leur expérience avec leur communauté scientifique et leurs institutions, les experts français respectent un anonymat total en considération d'une déontologie très stricte, qui semble être interprétée de façon plus nuancée par de nombreux partenaires européens. Le problème linguistique, notamment l'utilisation de l'anglais, se pose toujours, même si la pratique de l'anglais « bruxellois » entre dans nos mœurs. Par ailleurs, la question des conflits d'intérêt est toujours posée par Bruxelles. Il faut enfin que nos experts acceptent d'être minoritaires sur certaines de leurs positions et acceptent la règle des cinq jours d'enfermement nécessaires à l'examen des dossiers<sup>4</sup>. Sur ces deux derniers points, les témoignages de scientifiques recueillis pas la mission sont variés, mais la tendance évolue depuis trois ans.

**La mission recommande à l'administration centrale et aux structures en charge de l'Europe en région de solliciter encore davantage de candidatures d'évaluateurs français et de les réunir afin de faire essaimer les expériences<sup>5</sup>.**

## **1.2. L'influence française dans la définition et les modalités de mise en œuvre des politiques scientifiques européennes**

Créé en 1948, le secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI), devenu secrétariat général des affaires européennes (SGAE) en 2005, avait pour objectif de préparer les décisions du gouvernement dans le cadre de la reconstruction économique de l'Europe après la seconde guerre mondiale. Par la suite, la montée en puissance des institutions européennes renforça le rôle du SGCI qui devint l'outil interministériel chargé d'élaborer les positions françaises dans les différents dossiers européens. Il est responsable également de la coordination entre les institutions publiques françaises et celles de l'Europe. La dimension interministérielle de son action l'a conduit à être placé sous l'autorité du Premier ministre.

Ce dispositif est chargé, entre autre d'assurer une veille sur la présence de notre pays au sein des différentes directions relevant de la Commission européenne et de faire en sorte que la France soit représentée à un niveau correspondant à son importance politique et économique au sein de l'Union européenne.

Trois niveaux interagissent pour organiser la présence des experts français au sein des instances européennes :

- celui du ministère technique concerné ;
- celui chargé de gérer l'interministériel, le SGAE ;
- celui de l'interlocuteur des instances européennes, la Représentation permanente française auprès de l'Union européenne.

<sup>4</sup> Les experts, outre leur défraiement, sont rémunérés 450 euros par jour.

<sup>5</sup> La cellule « Europe » d'Angers est à ce titre exemplaire aussi bien dans son organisation territoriale entre l'Etat et la région que dans sa représentation à Bruxelles. Elle organise des séances de formation dont certaines sont animées par un expert auprès des institutions européennes qui partage son expérience acquise de l'évaluation à la commission auprès des différents acteurs de la région.

Le processus de l'intégration européenne a, simultanément, toujours impliqué un recours important et constant à l'expertise. L'expertise disponible au niveau communautaire provient de nombreuses sources :

- les sources « internes » (les fonctionnaires des institutions européennes possèdent des connaissances dans les différents champs) ;
- les comités scientifiques consultatifs ;
- les agences européennes ;
- les Etats membres qui nomment des experts aux comités de « comitologie » de la Commission et aux groupes de travail du Conseil ;
- les porteurs d'enjeux (avec une certaine prédominance de ceux qui ont le plus de ressources comme l'industrie)<sup>6</sup> ;
- l'expertise développée à travers la politique communautaire de recherche ;
- les groupes d'experts ad hoc ;
- les études et les consultants<sup>7</sup>.

Pour la définition de la politique de recherche européenne il est indispensable d'intervenir le plus en amont possible des décisions qui seront prises par la commission. Dans le cadre du PCRD<sup>T</sup> comme dans d'autres domaines, la commission multiplie les procédures de consultation avant de proposer un texte notamment lors de l'adoption des Livres verts qui précèdent tout processus législatif. Les scientifiques par différentes voies : EURAB<sup>8</sup>, CREST<sup>9</sup>, EUROHORCS<sup>10</sup>, Fondation européenne de la science, les représentants des grands groupes industriels, les "think tanks", les notes adressées aux "scientific officers" élaborent et/ou cautionnent des orientations qui conditionneront les choix scientifiques, les programmes, les appels d'offres des PCRD<sup>T</sup>. Les fonctionnaires de la commission ne peuvent à eux seuls maîtriser toutes les disciplines et leurs spécificités. C'est aux communautés scientifiques de

---

<sup>6</sup> « Le club des grandes entreprises françaises à Bruxelles », créé à la fin des années 1980, réunit actuellement les représentants des sociétés suivantes : Areva, Bouygues, EADS, EDF, France Télécom, Gaz de France, Groupe Lagardère, La Poste, Péchiney Alcan, PSA Peugeot Citroën, Renault, Suez, Thales, Total, Veolia.

<sup>7</sup> Un Livre Blanc sur la gouvernance « Démocratiser l'expertise et établir des références scientifiques européennes » CEE COM (2001).

<sup>8</sup> European Research Advisory Board (EURAB). Le Comité consultatif européen pour la recherche a été créé en 2001 à l'initiative du Commissaire à la Recherche Philippe Busquin. Son deuxième mandat de 3 ans a commencé en 2004. Deux français sont membres de ce comité de haut niveau combinant le monde universitaire et le monde de l'industrie. Eurab a développé des recommandations ambitieuses à la commission : doublement du budget pour le 7<sup>ème</sup> PCRD<sup>T</sup>, création du conseil européen de la recherche, politique en matière de recherche dans les sciences humaines et sociales, rôle de la recherche universitaire, relations université-entreprises, l'impact de l'élargissement sur la recherche, l'interdisciplinarité de la recherche, la relation aux fonds structurels, les plateformes technologiques, ou encore les petites et moyennes entreprises. La commission a pris en compte la grande majorité des recommandations d'EURAB dans la formulation de sa politique.

<sup>9</sup> CREST: Comité de la recherche scientifique et technique de l'Union européenne Le Comité – le CREST – est le corps consultatif principal au Conseil et à la Commission européenne concernant la recherche et la technologie. Le Comité se compose des fonctionnaires de haut niveau des Etats membres, des pays candidats et des pays liés au programme-cadre.

<sup>10</sup> LES EUROHORCS (European Union Research Organisations Heads Of Research Councils), contrairement à EURAB qui est une instance de consultation officielle de la Commission, ne sont pas consultés officiellement par celle-ci. Il s'agit d'un regroupement « informel » des dirigeants des institutions de recherche européennes qui se réunissent afin de réfléchir à leur stratégie. La commission soutient l'organisation de ces réunions non institutionnelles.

s'organiser afin de présenter des priorités dans leurs différents secteurs. J. Floch<sup>11</sup> le soulignait dans son rapport : « *il faut intervenir le plus en amont possible de la prise de décision en identifiant le rédacteur d'une proposition. C'est donc à un niveau hiérarchique intermédiaire qu'il est le plus utile d'agir ; une intervention directement auprès d'un directeur général ou d'un directeur ne peut avoir qu'un caractère exceptionnel* ».

Dans cet esprit, deux outils principaux permettent d'articuler les priorités de la communauté scientifique entre le niveau national et le niveau européen. Il s'agit, d'une part, des Comités de Programmes (CP), au niveau européen, qui élaborent la stratégie scientifique européenne, et d'autre part, des Groupes Thématisques Nationaux (GTN) qui réunissent sur le plan national, en liaison avec les Points de Contacts Nationaux (PCN), les positions et les priorités des scientifiques français. Pour leur part, les points de contact nationaux sont des structures mises en place par la Commission européenne dans chaque Etat membre avec pour but principal de fournir aux participants potentiels une information et une assistance adéquates sur les modalités de participation au 6<sup>ème</sup> programme cadre de recherche et de développement technologique. Les systèmes de PCN existants dans les Etats membres et les Etats associés présentent des architectures variées, de la plus grande centralisation à la décentralisation, et sont exploités par des acteurs divers, ministères, universités, centres de recherche, agents spécialisés ou sociétés de conseil privées. Cette disparité témoigne de la diversité des traditions nationales, des méthodes de travail, des environnements scientifiques et des régimes de financement. Le dénominateur commun de ces systèmes est leur capacité à garantir, non seulement une expertise dans les différents domaines prioritaires du programme cadre, mais également une cohérence d'approche et un service de qualité. Les administrations nationales créent, financent, désignent et contrôlent les PCN, tandis que la Commission assure l'information et la formation nécessaires et agit en tant qu'animateur du réseau transnational.

### **1.2.1. *Les Comités de programmes***

Depuis l'Acte unique « lorsque le Conseil européen accepte de se dessaisir d'une compétence d'exécution au profit de la commission, il encadre cette délégation de règles dites de "comitologie" qui imposent à la commission la consultation de comités qui donnent des avis plus ou moins contraignants »<sup>12</sup>. Ceci est à l'origine des comités de programmes qui sont associés à la définition annuelle des programmes de travail, des types d'actions ou du nombre d'appels d'offres ou encore à la rédaction du mandat du groupe chargé d'évaluer le PCRDT. Les représentants aux comités de programmes, une trentaine de personnes avec les suppléants, sont désignés par le Premier ministre, sur proposition du secrétariat général des affaires européennes (SGAE), à partir des propositions de la direction générale des entreprises (DGE) du MINEFI et de la direction de la technologie (DT) du MENESR. Deux représentants sont désignés au début du PCRDT par les ministères concernés (l'un d'entre eux est obligatoirement nommé par le ministère en charge de la recherche, l'autre par le ministère en charge de la thématique concernée. La Représentation permanente française auprès de l'Union européenne n'est pas impliquée dans le processus de désignation. Elle transmet

---

<sup>11</sup> Assemblée Nationale. Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union Européenne sur la présence et l'influence de la France dans les institutions européennes, 12 mai 2004.

<sup>12</sup> *Les institutions de l'Union européenne*. 5e édition - Yves Doutriaux, Christian Lequesne.  
Réflexe Europe La Documentation française.

simplement les noms à la Commission. Il est naturellement essentiel de garder la mémoire de la stratégie française à travers ces représentants et donc d'organiser leur changement en biseau.

**La mission recommande que les ministères concernés ainsi que le SGAE soient vigilants dans la transmission des savoirs faire des personnes désignées d'un PCRD à l'autre.**

Une difficulté majeure tient à l'organisation du 6<sup>ème</sup> PCRD en deux programmes principaux « Concentrer et intégrer la recherche communautaire » et « Structurer l'espace européen de la recherche », qui ne fait pas suffisamment de place aux PME dans les comités de programmes. Comme le soulignait l'ANRT dans son bilan des priorités thématiques en janvier 2006 « *le but était, dans le 6<sup>ème</sup> PCRD, d'allouer aux PME au moins 15 % du total des ressources dans les domaines prioritaires de recherche de « Concentrer et Intégrer la Recherche communautaire ».* »

Les pays traditionnellement riches en PME (Allemagne, Italie, Espagne) se situent dans la tranche de 15 à 17 %. Il n'y a que cinq pays pour lesquels les PME comptent pour moins de 12 % des financements communautaires : la France, la Slovaquie, la Pologne, la Finlande et la Lettonie.

Cet important sujet a été soulevé par le gouvernement français dans la préparation du 7<sup>ème</sup> PCRD et les PME devraient être traitées dans un comité de programme spécifique.

### **1.2.2. Les Groupes Thématisques Nationaux (GTN)<sup>13</sup>**

Dans les différents domaines du PCRD, la mission des affaires européennes du ministère délégué à la recherche a mis en place des Groupes Thématisques Nationaux réunissant des représentants de la recherche publique et privée et des représentants des ministères techniques concernés. Leur objectif est d'assurer une information rapide et directe et d'aider le SGAE et les représentants français dans les comités de programme à remplir leur mission. Les GTN sont organisés pour correspondre aux domaines thématiques du 6<sup>ème</sup> PCRD et/ou aux différentes configurations dans lesquelles se réunissent les Comités de programme. Leur champ de compétence couvre l'ensemble des activités de recherche et développement et des activités associées (dissémination des connaissances, formation, infrastructures, mobilité des chercheurs...) du Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique de la Commission Européenne. Les GTN constituent un moyen de rencontre et d'échange entre les acteurs français de la recherche et les pouvoirs publics, en vue de :

- permettre aux représentants français dans les comités de programme et aux instances ministérielles d'informer les acteurs français de la recherche sur les dispositions prises et les activités mises en œuvre par la commission européenne dans le domaine considéré ;
- recueillir l'avis de ces acteurs, et préparer ensemble les éléments permettant d'établir une position française lors de la préparation et de l'exécution du Programme cadre, dans le domaine thématique concerné ;

---

<sup>13</sup> Consultable sur le site [EUROSFAIRE.prd.fr/index-gtn.html](http://EUROSFAIRE.prd.fr/index-gtn.html)

- d'échanger toutes informations utiles aux acteurs de la recherche comme aux instances ministérielles, concernant le déroulement du programme cadre et des projets de recherche ;
- d'analyser la participation française dans le PCRDT et faire toutes propositions utiles susceptibles d'aider à l'améliorer.

Les GTN comprennent :

- des représentants (impliqués dans les affaires européennes) des acteurs français de la recherche, en provenance des organismes publics ou privés de recherche, des agences, des universités, des réseaux nationaux de recherche, des grands industriels, des syndicats professionnels et d'autres associations permettant d'atteindre les acteurs de la recherche qui n'auraient pu l'être autrement (principalement les PME) ;
- des représentants des ministères concernés par les activités de recherche dans le domaine thématique considéré ;
- les membres de la délégation française au Comité de Programme ;
- les Points de Contacts Nationaux (PCN) ;
- les membres français des groupes d'experts de la commission concernée.

L'animation du GTN est confiée à un groupe de pilotage. Celui-ci est constitué par les représentants français au Comité de Programme et quelques personnalités scientifiques, du point de contact national et des représentants des ministères concernés par la thématique. Ce groupe est chargé de préparer les réunions du GTN, de synthétiser son avis, de faire la liaison avec les autres GTN pour assurer une cohérence d'ensemble de l'action. La mission des affaires européennes du ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche assure le secrétariat général correspondant. La liste des GTN est consultable sur le site EUROSFAIRE.

Les GTN sont le fruit d'une initiative nationale et regroupent des personnalités sur invitation de l'administration centrale, pour tenter d'organiser notre influence. Ces représentants sont préparés un à deux ans avant le début d'un programme cadre. C'est la communauté scientifique concernée qui désigne généralement à l'administration centrale la personne la mieux placée pour animer ce réseau. Les GTN sont un laboratoire d'idées pour le représentant au comité de programme. Idéalement un GTN associe un représentant au comité de programme et le PCN concerné. Comme nous l'avons indiqué plus haut un PCN peut être invité au comité de programme. On se doit de noter que le GTN sur la priorité 6 du 6<sup>ème</sup> PCRDT : « Développement durable, changement planétaire et écosystèmes » a contribué avec beaucoup de succès à la réflexion sur le 7<sup>ème</sup> PCRDT.

**La mission constate que des difficultés de communication peuvent exister entre les membres des CP, les GTN et les PCN. Elle recommande de favoriser une communication harmonieuse entre les PCN membres des CP et des GTN, de tenir compte de cette nécessité dans les nominations d'experts.**

La mission constate également que la qualité de l'information et la rapidité de sa diffusion sont trop lentes en France. Les établissements rencontrent trop souvent des difficultés à obtenir des informations auprès de nos propres correspondants ou institutions qui ont tendance, pour certains sujets, à ne pas diffuser des informations utiles. Il n'est pas cohérent que des informations soient données par des correspondants d'autres nationalités.

**La mission recommande d'améliorer la circulation de l'information entre la RP, le SGAE et les commissions d'experts afin que les acteurs de la recherche disposent des informations nécessaires dans de meilleurs délais, comme chez certains de nos partenaires européens.**

## **2. Les modalités d'organisation de la présence d'experts français dans les instances de préparation et de défense des positions françaises devant la commission**

### **2.1. Le poids relatif des fonctionnaires et des experts nationaux détachés (END) français**

Fin mars 2006, 195 END français<sup>14</sup> sont en poste, 7 en attente de prise de fonctions :

- 154 à la Commission (dont 8 dans les délégations) soit près de 10 % de l'effectif des français de catégorie A à la commission ;
- 29 au Conseil (dont 16 à l'état-major de l'Union européenne), soit 30 % environ de l'effectif français en catégorie A au Conseil ;
- 4 au Parlement<sup>15</sup> ;
- 1 au Comité des Régions ;
- 7 dans les agences européennes (dont 3 à l'Agence européenne de Défense).

Avec 195 END, la France est l'Etat membre qui a le plus grand nombre d'END, avant l'Allemagne (125 en août dernier) et la Grande-Bretagne (106 dont 6 dans les délégations en août dernier). Au siège de la Commission, plus de 14 % des END sont Français. Au Secrétariat du Conseil, la proportion est beaucoup plus élevée.

La répartition des END dans les directions de la Commission est inégale. Pour les 154 END en poste au siège de la Commission, les directions où il y a le plus d'END français sont les suivantes :

---

<sup>14</sup> Note du 24 mars 2006 de la représentation française à Bruxelles.

<sup>15</sup> Les 4 END français au Parlement européen sont à la Commission des affaires économiques et monétaires (2 en provenance de la Banque de France et de l'Autorité des marchés financiers), à la Commission de l'Agriculture (un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture) et à la commission des transports et du tourisme (un fonctionnaire du ministère des Transports et de l'Equipement).

– Concurrence.....	16
– Transport et Énergie .....	14
– Recherche .....	12
– Entreprises et Industrie .....	10
– Politique régionale.....	8
– Commerce.....	7
– Marché intérieur .....	7
– Eurostat.....	7

Dans toutes les directions générales importantes, les END français sont les plus nombreux sauf à la DG relations extérieures qui compte six britanniques, trois français, deux suédois et deux grecs.

## 2.2. Le poids relatif des END français à la direction générale recherche et le profil de ces agents

La position de la France dans cette direction est globalement bonne. Elle garde deux directeurs après l'opération de mobilité obligatoire de 2004 ("Sciences et société" et "Aspects politiques de la recherche et développement durable"). En 2004, 12 chefs d'unité étaient français sur 76 soit 16 %.

**Répartition des Experts Nationaux Détachés par nationalité à la DG recherche**

Allemagne	13
France	12
Espagne	10
Italie	9
Roumanie	8
Autres	42
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>

12 END sont actuellement en poste à la DG recherche dont 6 qui ont un profil « éducation nationale » et non « recherche ». Le ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, tous statuts confondus, souffre de la faiblesse de sa représentation dans les unités opérationnelles des directions :

- D (Facteur Humain, Mobilité et actions Marie-Curie) au niveau des chefs d'unité ;
- E (Biotechnologie, agriculture et alimentation) ;
- F (Santé) ;
- G (Technologies industrielles) en particulier « nanosciences et nanotechnologies).

A nouveau, le problème que nos institutions rencontrent avec les END n'est pas d'ordre quantitatif. En effet, si 12 END sont présents à la DG recherche seuls 5 END sont connus de

l'administration centrale, car enseignants ou administrateur civil, et aucun, dans la liste qui a été communiquée à la mission, n'a un profil "recherche"<sup>16</sup>. A ce titre les demandes de mise à disposition de ces 5 END passent par le ministère. Les END des organismes, dont 3 du CNES, 1 de l'INSERM, 2 du CIRAD, 2 du CEA et 3 du CNRS ne sont pas officiellement "connus" du ministère.

La présence des END à la DG recherche et le choix de leurs compétences semblent aléatoires. Celle-ci n'est malheureusement pas toujours le fruit d'une stratégie d'influence liée à notre politique de recherche à la commission européenne mais parfois celui de stratégies individuelles. Bien que la DRIC soit dans une position décisionnelle concernant les personnels enseignants et leur position statutaire en tant qu'END, la direction n'a pas les moyens de maîtriser le processus en amont. La mission des affaires européennes du ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche n'a pas la responsabilité de la désignation des END et ne peut donc exercer correctement sa tutelle et son influence à Bruxelles en liaison avec les organismes. Des moyens importants sont ainsi investis en ressources humaines sans que notre pays en retire tous les bénéfices qu'il est en droit d'en attendre. Les établissements sont eux aussi souvent mis devant le fait accompli d'une demande de mise à disposition d'une chercheur ou d'un ingénieur qui aura de manière individuelle acquis les compétences nécessaires afin de devenir attractif pour la commission. Ces compétences ne sont pas suffisamment valorisées et diffusées dans l'intérêt général, bien que la mission ait noté que la DRIC demandait aux END, depuis cette année, un court rapport d'activité.

Les agents des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche devraient être mis à disposition dans le cadre d'une politique de l'établissement et garder un lien étroit avec celui-ci. Le ministère en charge de la recherche doit être informé par les établissements du nom des agents et de leur fonction à la DG Recherche afin d'être en mesure de valoriser notre présence dans certains secteurs et de jouer un rôle dans la désignation des END<sup>17</sup>.

Les avis de vacances de postes END paraissent sur le site <http://www.rpfrance-ue.org>. Il est souhaitable que les établissements le consultent et en assurent la promotion auprès de leurs agents.

### **2.3. Une gestion des carrières des experts nationaux détachés à améliorer et un pilotage faible de leur action par des acteurs peu coordonnés**

Les experts nationaux détachés (END) sont, dans la plupart des cas, des agents publics que des administrations de l'Etat ou des collectivités locales mettent à disposition (ils ne sont donc pas en position de détachement) des institutions de l'Union européenne, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois. Les END conservent la rémunération de leur administration d'origine, à laquelle la Commission ajoute un *per diem* de 111,83 €. Une décision de la

<sup>16</sup> L'administrateur civil est néanmoins en charge de questions très importantes à la DG recherche sur les questions d'ingénierie financière pour la recherche et fiscalité pour la recherche.

<sup>17</sup> Le CNES et le CEA font exception. Ces deux organismes ont une politique interne sur leur présence à Bruxelles et en informe le Ministère en charge de la recherche.

Commission européenne du 22 mars 2005 précise qu'ils "assistent les fonctionnaires ou agents temporaires, en s'acquittant des tâches qui leur sont confiées *sur la base de leurs connaissances et de leur expérience professionnelles*". Cette dernière précision est venue récemment consolider leur statut professionnel. Ils peuvent, d'ailleurs, effectuer désormais des missions sans être accompagnés d'un fonctionnaire communautaire. La France a été à l'origine de la création de ce statut, en 1986, dans la perspective d'améliorer l'apport de compétences nationales au sein des institutions communautaires. Les END ne reçoivent d'instructions que des autorités communautaires. Ils restent en contact avec la Représentation permanente à Bruxelles et devraient le rester avec leur administration ou établissement d'origine à la fois dans une logique de suivi des parcours individuels et d'évaluation de la mission des agents au regard des objectifs européens de l'administration de référence. Il existe également des "END sans frais", c'est-à-dire des personnels dont la totalité du salaire, *per diem* inclus, est pris en charge par l'administration d'origine. Cette possibilité n'est pas dénuée d'intérêt pour renforcer notre présence lorsqu'un problème budgétaire à la Commission empêche une nomination. Cette technique est utilisée par la Grande-Bretagne et, en France, par le ministère des affaires étrangères. Certaines unités de la commission manifestent parfois leur intérêt pour un tel montage dans le domaine de la recherche. Il ne semble pas que le ministère délgué à l'enseignement supérieur et à la recherche ait jamais utilisé cette possibilité.

Bien que les END français soient les plus nombreux dans les différentes directions générales de la Commission, sauf une, l'administration du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est cependant la moins bien représentée de toutes les administrations françaises avec six agents (4 % des END français de la Commission) alors que son poids dans les effectifs de la fonction publique française et son budget sont les plus importants du pays.

Alors que la Commission diffuse les appels à candidatures sur Internet, le MENESR semble accompagner les candidatures qui se manifestent plutôt qu'il ne présente des candidats susceptibles de renforcer la présence française là où cela serait nécessaire. La procédure prévue pour les recrutements permet pourtant cette approche. En effet, la candidature à un emploi d'END est adressée à la direction générale concernée par la Représentation permanente à Bruxelles, à laquelle elle a été préalablement transmise par le secrétariat général des affaires européennes (SGAE), qui l'a lui-même reçue de la direction des relations internationales et de la coopération (DRIC), après accord du cabinet. Cependant, le futur END dispose parfois lui-même du réseau lui permettant d'être recruté à la DG recherche. Ce peut être le cas de représentants d'organismes au sein du CLORA qui, par leur mission, ont été appréciés par leurs interlocuteurs européens ; ce peut être également le cas d'un porteur de projet dont le profil intéresse les services de la DG recherche.

L'évolution des exigences de la Commission se faisant dans le sens d'une plus grande spécialisation des agents, il devient nécessaire de trouver des personnels correspondant aux profils recherchés. Le MENESR et le SGAE partagent depuis longtemps une réflexion commune à ce sujet, en prenant en compte également la présence de directeurs et de chefs d'unité français. Les avis de vacance d'emploi d'END précisent dans le détail les contenus de la mission correspondante et les principales qualifications requises. Il est donc possible

d'organiser de façon plus systématique le recrutement des END. Un effort d'information demeure nécessaire, non seulement auprès des administrateurs de la recherche mais aussi auprès des scientifiques, notamment dans les universités où l'existence même des END est parfois inconnue, y compris dans les plus grandes universités scientifiques, comme les membres de la mission ont pu le constater. La CPU n'est pas destinataire de la liste des END, que la DRIC pourrait lui communiquer aisément.

Enfin, l'agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT), créée sous la double tutelle du ministère des affaires étrangères et du ministère chargé de la recherche, dont le rôle est si important en matière de veille scientifique et technologique, pourrait être un relais pertinent pour la recherche de candidats sur des emplois d'END. L'ADIT a, de fait, de nombreux contacts avec des chercheurs, des entreprises et, désormais, avec les pôles de compétitivité ; elle anime également le réseau extranet des conseillers scientifiques de nos ambassades. Elle n'est cependant jamais saisie de cette question par le ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, ni par les organismes de recherche. Une action mériteraient pourtant d'être engagée dans cette direction.

Le recrutement n'est qu'un des aspects de la gestion des END. Le suivi de leur action est tout aussi important. Certains organismes de recherche déplorent la faible coordination des END, ce qui priverait ces organismes d'une source importante d'information. Le département de la politique régionale et européenne de l'INSERM, par exemple, ne semble pas disposer d'une liste à jour des personnels concernés qui, par conséquent, ne sont jamais réunis par l'organisme. Le bureau du CNRS à Bruxelles, membre du CLORA mais situé dans des locaux proches de la Commission, réunit plusieurs fois par an les END issus du CNRS. Il semble que le CNRS manque de candidats à mi-carrière sur ces postes. L'une des explications fréquemment avancée tient à la difficulté de la réinsertion professionnelle et de la valorisation de l'expérience au retour en France. Le CNES et le CEA ont pour leur part une politique affirmée de présence à Bruxelles et en informer régulièrement le ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Pour autant, ni la DRIC ni le bureau de la coordination européenne et des relations internationales ("mission des affaires européennes") du MENESR ne sont impliqués dans le processus de choix des END, et les organismes donnent seuls leur accord à l'éventuelle mise à disposition de leurs agents. Par la suite, la mission des affaires européennes ne réunit pas les END originaires des organismes.

Le secrétariat général aux affaires européennes et la représentation française consacrent chacun un emploi au suivi des END. Le dispositif est pertinent plus pour susciter des candidatures que pour assurer le retour des END. Le retour de ces derniers est d'autant mieux garanti que le départ a été fixé en concertation avec l'organisme d'origine du fonctionnaire. En effet, si la mise à disposition dans le cadre d'un END correspond à une volonté de l'organisme payeur du salaire, qui souhaite, dans le cadre de son action européenne disposer d'un expert placé auprès de la commission européenne, le retour sur un emploi valorisant l'expérience européenne de l'END en sera d'autant plus facile.

En revanche, si la mise à disposition relève d'une stratégie de carrière individuelle non concertée avec l'employeur, le retour sur un poste capitalisant l'expérience du fonctionnaire sera plus problématique. On ne saurait trop recommander aux organismes de recherche et aux universités souhaitant développer leurs coopérations européennes de mettre sur pied une

politique de mise à disposition de personnels fondée sur un contrat clair entre l'employeur et l'agent mis à disposition. En particulier, il serait souhaitable que l'END sache que l'organisme qui le rémunère est en droit d'attendre de lui les informations lui permettant d'être plus performant dans ses réponses aux appels d'offre européens et d'une manière générale dans sa coopération avec les institutions européennes.

Bien entendu tout ceci doit pouvoir se réaliser en tenant compte des règles de confidentialité édictées par la Commission. En échange de ces informations, l'END est en droit d'obtenir de son employeur la garantie d'être reclassé à son retour sur un poste valorisant son expérience européenne. Il serait souhaitable que le poste précis destiné à l'END soit identifié au moins un an avant son retour.

Dans l'état actuel de l'organisation du ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, c'est le bureau des programmes communautaires de recherche placé au sein de la DT qui centralise les demandes d'END et qui les diffuse à la Commission via le SGAE et la RP.

Comme dans d'autres domaines, les messageries électroniques permettent à l'information de circuler plus rapidement que par les circuits officiels. Ainsi, les services concernés de la DG recherche disposent d'informations officieuses par des liens directs avec les organismes de recherche. Si les limites du dialogue entre la DG recherche et les organismes ne sont pas clairement posées, cette situation due aux progrès de la technologie peut engendrer une relative marginalisation des structures de dialogue officielles dans la mesure où ces dernières peuvent ne pas être tenue informées du dialogue direct qui s'est noué. Il serait sans doute utile de redéfinir régulièrement le rôle des uns et des autres dans ce domaine.

Ainsi, le choix des candidats à un poste d'END doit principalement échoir à l'organisme qui les paie et qui, en général, peut savoir si les compétences du futur END correspondent aux besoins et à la stratégie de l'organisme. Le rôle de la RP est, en revanche, essentiel dans l'animation du réseau des END, ne serait ce que pour des raisons de proximité. Les liens entre les 195 END et la RP sont cependant assez lâches et l'avis sur la mise à disposition que doit donner la RP semble souvent être la prise en compte d'une sélection faite ailleurs.

La Représentation permanente organise un accueil des nouveaux END deux fois par an, et le conseiller "présence française" se tient, à la demande, à la disposition des END qui le souhaitent pour des entretiens individuels, y compris dans la perspective de la préparation de leur retour. Des informations d'ordre général sont également diffusées aux END sur la politique européenne de la France ou sur l'organisation de la représentation permanente. Il semble que la Représentation permanente du Royaume-Uni dispose de sept personnes chargées, d'animer et de suivre le réseau des END britanniques, ce qui lui permet d'organiser fréquemment des réunions. Le patriotisme scientifique de ce pays s'accompagne d'un sérieux encadrement au retour et d'une valorisation de l'expérience bruxelloise, ce que la mission a pu constater, par exemple, dans l'organisation des cellules des universités dédiées aux projets européens. L'Allemagne, en revanche, a des difficultés à suivre ce réseau qui dépend des Länder et non de l'Etat.

Hormis le centre des études européennes de Strasbourg, il n'existe pas en France de formation spécifique destinée à préparer les fonctionnaires à passer les concours européens comme cela existe en Grande-Bretagne où cette préparation s'intègre dans un plan de carrière plus large. La position d'END permet ainsi, entre autres, aux fonctionnaires qui sont sur une liste d'attente après avoir réussi un concours de la commission, d'attendre leur intégration dans un corps de fonctionnaire européen ou, si l'attente se prolonge, de postuler auprès des instances nationales représentées à Bruxelles ou Luxembourg.

## **2.4. Des pratiques différentes dans d'autres départements ministériels**

La représentation permanente ayant fait part à la mission de l'existence d'un suivi des END qui semble positif dans d'autres ministères, les pratiques des ministères de l'agriculture et de l'équipement ont été observées.

**Au ministère des transports, de l'équipement du tourisme et de la mer**, un ingénieur général des Ponts et Chaussées a la responsabilité de la mission internationale du conseil général des ponts et chaussées. A ce titre, il a la charge de l'harmonisation de la notation des personnels de catégorie A+ travaillant à l'étranger. Ainsi, 150 personnes sont connues individuellement ainsi qu'une centaine d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat sur la promotion desquels un avis est donné. Ces chiffres incluent les END et les personnels détachés ayant réussi un concours de la Commission, car ils demeurent rattachés à leur corps d'origine. Le responsable de la mission internationale les rencontre personnellement une fois par an à Bruxelles avec le chef du bureau du personnel à l'étranger de la direction des affaires économiques internationales (DAEI).

Cette direction anime et organise la publication des postes à pourvoir à l'international sur l'intranet ministériel, décide des détachements et des mises à disposition des personnels et assure le suivi de ces derniers au cours de leur séjour à l'étranger. Les départs sont, en général, pilotés par le ministère et non choisi dans le désordre par les personnels. Les END reçoivent une lettre de mission et, depuis un an, se voient désigner un référent, qui les encourage à rester en contact avec le ministère.

Lors de la réunion annuelle à Bruxelles, tous les END sont convoqués (il n'y en a que vingt à la Commission). Un directeur du ministère donne en général une information sur les évolutions importantes de son organisation. Une quarantaine de personnes participent à cette réunion en dehors de laquelle chaque agent bénéficie d'une heure d'entretien d'évaluation avec les deux représentants du ministère. La plupart des chefs de service sont également rencontrés, sans que cela semble poser problème, sauf pour les fonctionnaires de la Commission. On demande aux agents de fournir leur notation interne à la Commission. Ils font parvenir à le DAEI un rapport annuel d'activité. Cette direction internationale qui intègre des compétences en matière de gestion des ressources humaines est un exemple intéressant.

Les END en poste à la Commission sont assez jeunes. Leur retour se fait assez naturellement dans la mesure où la promotion à un poste de chef d'unité ne paraît pas possible avant longtemps pour beaucoup d'entre eux. Le corps des mines envoie pour sa part trois jeunes

diplômés par an. La situation au retour n'est pas si satisfaisante que cela dans la mesure où les END n'apprécient pas toujours les postes de terrain qui leur sont proposés dans le but de leur faire acquérir les compétences de management qui leur manquent à ce stade. Ce ministère n'emploie pas d'END "sans frais" et ne considère que les candidatures de ceux qui postulent sur les postes fléchés par l'administration centrale.

Un annuaire du personnel à l'international est tenu à jour (décembre 2005 pour la dernière édition) afin de permettre aux agents "de mieux tirer partie du réseau du ministère à l'international".

**Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales** compte pour sa part treize END à Bruxelles et a créé une inspection générale de la coopération internationale, qui se positionne comme une inspection générale d'orientation et de suivi des personnels. Comme à l'équipement, les END sont réunis annuellement à Bruxelles, à la Représentation permanente, qui réserve toujours un excellent accueil à cette initiative, où leur sont proposés des conférences ainsi que des entretiens individuels d'évaluation précédés de la remise de rapports d'activité. Un compte rendu d'entretien est effectué pour chaque agent. Les END ne reçoivent pas de lettre de mission mais un bulletin de liaison des personnels en poste à l'étranger leur est diffusé.

Les agents du ministère qui réussissent les concours communautaires demandent souvent à devenir END car ils peuvent attendre longtemps qu'un poste se libère, étant inscrits sur une liste d'aptitude. Il y a cinq ans, le constat d'un taux d'échec élevé aux concours a entraîné le développement de formations préparatoires qui, dès 2002, ont accru les résultats de façon spectaculaire. Quinze personnes sur quarante candidats auraient alors réussi aux concours communautaires, ce qui est un excellent résultat.

Les END qui n'ont pas cultivé leurs liens avec le ministère ont des difficultés à se réinsérer. L'inspection de la coopération les aide en général à revenir dans de bonnes conditions, par exemple en diffusant des listes d'emplois à pourvoir avant leur retour. En 2005, 45 expatriés, dont 3 END, sont rentrés : tous avaient pris contact avec l'inspection. Sans être véritablement un service de ressources humaines, celle-ci sert d'interface et fait la synthèse de la notation des organisations internationales. La sensibilisation au retour commence lors des entretiens annuels. Les compétences sont encore jugées insuffisamment valorisées pour l'instant. On notera enfin l'existence d'un comité des agents du ministre à l'international (COMAPI), qui publie les postes et précise le degré d'intérêt stratégique de ceux-ci pour le ministère. Il approuve formellement les candidatures des agents.

**La mission recommande d'introduire, par des méthodes comparables à celles qui viennent d'être décrites, un pilotage du recrutement, du suivi et de la réinsertion des END du MENESR en coordination avec les pratiques des organismes de recherche. La diffusion des vacances de postes à l'ensemble des universités et l'inclusion des candidatures éventuelles dans la programmation du suivi du ministère sont recommandées également. L'ADIT pourrait être utilement sollicitée par le MENESR pour accompagner le recrutement de nouveaux END.**

## 2.5. D'autres modes d'influence : les grandes entreprises et les PME-PMI

Les entreprises françaises, si l'on se réfère au rapport de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris de novembre 2005<sup>18</sup>, ont toujours une pratique de l'influence très en retrait notamment par rapport à leurs homologues britanniques.

Un précédent rapport de 2002 signalait « un lobbying peu développé et dont le terme lui-même faisait l'objet de suspicion. La présence française à Bruxelles était faible, surtout en comparaison avec les anglo-saxons. Les entreprises n'avaient pas conscience des opportunités qui leur échappaient et n'imageaient pas à quel point l'accès aux décideurs européens était aisé ».

Le rapport de 2005 constate quelques progrès :

- « Une prise de conscience des faiblesses françaises, et la situation est plus favorable (sensibilisation accrue, maintien du bon positionnement quantitatif des Français au sein des institutions européennes, meilleur positionnement dans les structures bruxelloises de lobbying, professionnalisme plus affirmé des acteurs) mais subsistent des difficultés, notamment linguistiques et d'implication des PME » ;
- « La France accuse ainsi toujours un retard. L'élargissement de l'Union européenne, le « non » français à la Constitution européenne sont, enfin, des événements structurants à prendre en compte, dans la mesure où ils déplacent quelque peu le centre de gravité des pouvoirs européens ».

Il préconise quelques actions :

- envisager positivement le lobbying, communiquer sur leurs succès... ;
- influencer Paris (directions concernées des ministères au moment de l'élaboration des textes et Parlement lors de la transposition) pour éviter les défauts de transposition qui portent atteinte à la crédibilité des lobbyistes sur les textes ultérieurs ;
- encourager la participation active de députés français du Parlement européen à des intergroupes parlementaires et renforcer la coordination des actions des fonctionnaires européens d'origine française, même dans un cadre informel ;
- promouvoir les experts nationaux détachés ;
- former les cadres au lobbying en créant de réelles synergies avec les représentations établies à Bruxelles (fédérations) ;
- allier intelligence économique et lobbying ;
- favoriser l'émergence de codes de bonne conduite (la moindre chose étant d'affirmer les intérêts étrangers pour lesquels travaille le lobbyiste) et l'organisation de la profession de lobbyistes.

---

<sup>18</sup> Rapport « Le lobbying des entreprises françaises à Bruxelles : quels progrès depuis 2002 ? » présenté par M Jean-Claude Karpeles et adopté à l'Assemblée générale du 3 novembre 2005.

Le constat effectué par la Chambre de commerce et industrie de Paris recoupe en partie les analyses de la mission. Certaines pistes de progrès envisagées, notamment sur le rôle des parlementaires, des experts, ou encore sur la professionnalisation des acteurs, peuvent paraître également pertinentes pour la recherche.

### ***2.5.1. Les grandes entreprises***

Les grandes entreprises, conscientes de l'importance d'être présentes à Bruxelles utilisent de façon efficace les réseaux qui s'y trouvent et coopèrent entre elles activement<sup>19</sup>. Elles se transmettent les informations et communiquent largement entre elles.

Parmi les réseaux formels existants on peut citer : le Club des grandes entreprises françaises (17), la section européenne des Conseillers du commerce extérieur de la France, l'Association française des entreprises privées, les représentants des chambres de commerce et d'industrie, ou le Cercle des délégués permanents. Ce dernier organise des réunions entre "lobbyistes" français en poste à Bruxelles, et s'est rapproché de la Représentation permanente française. De nombreuses réunions sont organisées en commun. Onze groupes de travail thématiques ont été créés par la Représentation permanente française. Le MEDEF mais aussi les régions françaises organisent des rencontres informelles, voire festives, pour développer des réseaux français ; on peut également citer le CLORA qui ajoute ses propres initiatives à ce dispositif. L'association nationale de la recherche technique (ANRT) accompagne aussi ses adhérents notamment dans les thématiques aéronautique, espace, sciences du vivant, micro et nanotechnologies, depuis 1984, dans leurs candidatures aux programmes cadres. On peut enfin signaler le rôle de l'agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT), société nationale d'intelligence stratégique, qui informe ses clients sur l'Europe et les activités de divers acteurs.

### ***2.5.2. OSEO-ANVAR au service des PME-PMI***

Pour permettre une meilleure présence des PME-PMI françaises dont le taux de participation est toujours très faible<sup>20</sup>, OSEO-ANVAR a créé un « Département de la technologie et des projets européens ». Ce service, dans sa configuration actuelle, existe depuis un an. Il doit faciliter la participation des PME-PMI aux projets européens du PCDRT. Il incite les PME à donner une dimension européenne à leurs projets d'innovation. Il offre des services d'information, dans le cadre du réseau européen des 71 centres relais innovation (CRI), de mise en relation et de montage du projet<sup>21</sup> grâce à l'implication multiple d'OSEO-ANVAR dans les réseaux développés par la commission.

<sup>19</sup> Les taux de participation et de coordination dans les thématiques Espace, Aéronautique, Transport de surface, montrent clairement l'efficacité de ce dispositif.

<sup>20</sup> Part des PME dans les contributions reçues par les pays :

Dans 12 pays, le financement pour les PME représente plus de 15 % des financements communautaires reçus par ce pays. L'Allemagne, l'Italie et l'Espagne se situent dans la tranche de 12 à 14 %. Pour le Royaume-Uni cette part n'est que de 11 % et pour la France de 10 % seulement.

(Source : étude ANRT « Bilan à mi 2005 de la participation française au sixième Programme Cadre » pour le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche).

<sup>21</sup> Le montage de projets européens concerne en région : les DRIRE, les conseils régionaux, les DRRT, OSEO-ANVAR (qui s'appuie sur des consultants).

Le coût d'un représentant en région pour le PCRD est estimé à 100 000 €

OSEO-ANVAR a aussi proposé à l'Etat de prendre en charge la fonction de structuration et d'animation nationale des réseaux régionaux « Europe » (cf. projet 24.01.06)<sup>22</sup>.

OSEO-ANVAR est PCN pour les PME Françaises en partenariat avec l'ANRT. Dans ce cadre, OSEO-ANVAR, organise des réunions de sensibilisation en région afin de faire connaître les modalités de collaboration européenne pour la recherche coopérative (CRAFT), les projets intégrés (PI), les réseaux d'excellence (REX), des séances d'information dédiées à des thématiques technologiques ainsi qu'aux appels à projets ouverts de façon à diffuser l'information au plus près des PME et de les mettre en relation avec les porteurs de projets qui sont en cours de montage (environ 200 participants). OSEO-ANVAR offre aussi un service d'assistance « sur mesure » ciblé sur quelques domaines technologiques qui s'appuie sur sa participation à des réseaux thématiques d'accompagnement organisés au niveau européen, pour l'intelligence économique et technologique (ETI), pour la coordination des programmes de recherche européens (ERA-NET).

OSEO-ANVAR estime que plus de 1000 entreprises ont été sensibilisées mais que les résultats de ces actions ne sont pour l'instant pas mesurables faute de disposer de toutes les données nécessaires pour l'instant. De nombreux acteurs constatent que beaucoup de temps (même si c'est une source de revenus pour l'ANRT, qui facture ses services) et de moyens sont dépensés, y compris par l'Etat (le ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, entre autres) afin de reconstituer ce que la Commission ne veut pas livrer, c'est-à-dire les résultats par pays. Ceci, afin d'éviter les comparaisons des taux de retour pour chaque pays. Il conviendrait d'essayer de convaincre la commission de la non-pertinence de sa position. Les pays ont besoin de connaître leurs résultats afin de les améliorer, c'est une dynamique positive. Par ailleurs nos représentants français aux comités de programme ne donnent pas ces informations. A nouveau, est confirmé ce que d'autres interlocuteurs (l'INSERM ou encore laboratoire de l'université Joseph-Fourier de Grenoble par exemple) ont déjà évoqué : des informations sont obtenues plus rapidement par l'intermédiaire de collègues étrangers que par des compatriotes.

EUREKA France, en synergie avec OSEO-ANVAR offre un service de recherche de partenaires européens grâce à son réseau implanté dans 35 pays et de montage de dossier. Pour leurs projets EUREKA, 37 PME ont bénéficié d'un accompagnement d'OSEO-ANVAR en 2005 à travers l'aide à l'innovation. Ce soutien ainsi que l'apport des ministères de l'industrie et de la recherche contribue à la forte participation française à l'initiative. Le prix environnement EUREKA 2005 récompense une PME française.

OSEO-ANVAR a participé à l'élaboration du programme EUROSTARS, une initiative commune d'EUREKA et de la commission européenne. EUROSTARS facilitera la mise en œuvre de projets de PME à fort potentiel de croissance grâce à la conjugaison des soutiens nationaux et de soutiens européens du PCDRT.

---

<sup>22</sup> Coût estimé par OSEO-ANVAR : 1,5 ETP + fonctionnement soit 200 à 300 K€an.

OSEO-ANVAR dit posséder une base de données unique des profils des PME françaises. Elle peut faciliter la recherche de partenaires en dehors de son rôle de PCN. Elle peut dans ce type d'activité co-financer des projets avec la commission<sup>23</sup>.

Pour le 7<sup>ème</sup> PCRDT un questionnaire devrait permettre de recenser les PME "potentielles" qui pourraient participer au Programme Cadre et d'élaborer une charte de fonctionnement entre tous les acteurs (le siège d'OSEO-ANVAR, les correspondants en région). En Languedoc Roussillon, par exemple, plus de 100 acteurs pouvant aider les entreprises ont été répertoriés. En Alsace, on en recense près de 80. Les conseils régionaux, avec la mise en place des pôles de compétitivités devraient faciliter cette coordination, mais déjà certaines régions connaissent des résultats probants. Dans la région Centre, 18 PME ont intégré des actions du 6<sup>ème</sup> PCRDT : 13 CRAFT et 1 STREP (Specific Targeted Research Projects).

OSEO-ANVAR a entrepris un partenariat avec un consultant britannique, PERA, très apprécié des pouvoirs publics britanniques. PERA est à la fois une structure de recherche sous contrat et un consultant. Cette société peut résoudre des problèmes technologiques et en même temps accompagner des projets dans leur montage (70 000 € par projet). Cette société est très intéressée au rapprochement avec OSEO-ANVAR afin d'investir le milieu des PME françaises. De son côté OSEO-ANVAR souhaite bénéficier du savoir faire technologique de PERA. Il semble toutefois que cette collaboration soit d'ores et déjà critiquée. Il serait envisageable qu'ARMINES ou les Instituts Carnot puissent assumer ce type de mission. Pourtant, une telle coopération avec des professionnels anglais paraît intéressante car elle permet de partager des approches, des compétences et des expériences différentes dans le cadre européen<sup>24</sup>.

Les outils d'incitation à la participation aux programmes européens ne manquent pas mais ils ne sont pas toujours efficaces notamment pour les PME PMI, si l'on regarde le très mauvais classement de la France. La montée en puissance du département de la technologie et des projets européens d'OSEO-ANVAR devrait permettre d'améliorer ces résultats, de même que les dispositifs récemment mis en place comme les pôles de compétitivité ou les Instituts Carnot., mais il semble qu'un plus grand professionnalisme soit à rechercher (recours à PERA par exemple) de même qu'une bonne coordination ; à cet égard, le rôle des régions nous semble essentiel notamment pour les PME PMI.

## 2.6. Des modes de pilotage variables dans différents pays de l'union européenne

Au cours des visites effectuées par la mission, il n'est pas apparu que l'Allemagne, les Pays-Bas ou l'Autriche aient une politique particulièrement plus volontariste que la France en matière d'END. Le rôle des experts détachés n'a pas été mis en exergue par nos

<sup>23</sup> Six réseaux sectoriels européens impliquant OSEO-ANVAR ont, grâce à des contrats co-financés par la commission européenne dans le cadre des actions d'intelligence économique et technologique, facilité la mise en relation des Pme françaises avec des partenaires européen pour le montage de projet (cf. rapport annuel 2005 Europe).

<sup>24</sup> A l'inverse, dans un autre domaine, celui de la compilation et de l'analyse des résultats l'association française ANRT est sollicitée par les britanniques et les allemands.

interlocuteurs. Dans ces trois pays, il a été question de contacts personnels mais pas de véritable réseau ni d'une politique concertée pour la mise à disposition des END. En revanche le Royaume-Uni avec 106 END (contre 195 en France) a adopté une politique très volontariste. Cet Etat pratique plus que la France le recrutement d'END sans frais. De cette façon, le lien avec le pays d'origine reste déterminant. La représentation permanente britannique réunit régulièrement les END avec les membres de UKRO, équivalent britannique du CLORA. Ainsi le Royaume-Uni avec près de deux fois moins d'END présents à Bruxelles pilote, oriente, diffuse une information cohérente et applique une stratégie coordonnée.

### **La mission recommande à nouveau l'organisation stratégique de la mise à disposition des END et son articulation avec la RP.**

La RP a récemment menée une enquête par secteur en vue de la constitution d'une base de données des anciens END. Plus de 300 END français y ont répondu. La publication d'un annuaire est à l'étude.

## **3. La collecte et la diffusion de l'information**

La collecte et la diffusion de l'information relèvent de nombreux acteurs : la représentation permanente, le SGAE, la CPU, l'administration centrale et de nombreux organismes.

### **3.1. Les rôles de la Représentation permanente et du Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)**

La tâche principale de la RP consiste à négocier les textes législatifs communautaires à partir d'un mandat élaboré au sein du SGAE. Pour la recherche, la négociation principale porte sur le Programme communautaire de recherche et développement technologique (PCRDT). Au niveau technique, la négociation est conduite par le conseiller chargé de la recherche. Au niveau politique, les questions se traitent au sein du COREPER qui réunit les ambassadeurs accrédités auprès de l'Union européenne.

A ces deux niveaux, la collecte et la diffusion des informations en provenance de la Commission et des opérateurs chargés de réaliser la recherche sont essentielles pour éclairer les discussions et la négociation. La RP doit disposer des informations les plus précises possibles venant des services de la commission et en particulier ceux de la DG recherche. Les sources sont multiples, que ce soit celles venant des canaux officiels de la commission, site internet, documents écrits, entretiens officiels ou officieux avec des fonctionnaires ou des agents de la DG recherche.

Tout ce travail de collecte d'information préalable à la négociation est typiquement un travail diplomatique classique sous la réserve importante que s'agissant de questions scientifiques, la partie française chargée de collecter l'information doit posséder une compétence scientifique suffisante pour être à même de comprendre les enjeux. Heureusement, les sources

d'information sont diverses. Outre celles de la RP, existent des structures installées à Bruxelles permettant de croiser les informations et de limiter ainsi les risques de malentendus.

C'est le cas du club des organismes de recherche associés (CLORA) ou des représentants des régions. Nos partenaires européens ont eux-mêmes des structures analogues. L'information passe aussi par des canaux plus directs que ce soit des rencontres entre, par exemple, des membres de la direction générale du CNRS et le commissaire chargé de la recherche ou le directeur général de la recherche au sein de la commission. Ceci est vrai également de l'INSERM, de l'INRA ou du CEA. La collecte d'information est ainsi multiforme, faite à plusieurs niveaux avec parfois des logiques d'établissement et un peu d'influence entre les différents opérateurs de recherche français qui concourent en définitive à l'élaboration de la position de la France.

Il reste que le canal d'information se fonde sur une relation directe entre la RP et le ministère concerné d'une part (recherche ou industrie) et entre la RP et le SGAE d'autre part. Pour le premier, les questions de gestion et de suivi des dossiers se font par un lien direct entre l'élément concerné de la RP et le bureau de la coopération européenne du ministère chargé de la recherche. Pour les questions plus politiques, l'interlocuteur est le conseiller diplomatique au sein du cabinet recherche.

Si l'information en provenance de la commission est relativement fournie, il n'en est pas de même en ce qui concerne le Parlement européen dont il est difficile de sensibiliser les membres aux questions de recherche. Guère plus de six parlementaires français peuvent être mobilisés sur les questions de recherche alors que le PCRTD est le troisième poste de dépenses du budget communautaire. Les attachés parlementaires européens sont sans doute plus faciles à sensibiliser sur ces questions.

**La RP comme les représentations françaises à Bruxelles devraient investir davantage encore dans les contacts avec les membres du Parlement européen, sensibles aux questions de recherche. Compte tenu des emplois du temps chargés des parlementaires, cela pourrait se faire sous forme de dossiers de presse, de réunions avec les attachés parlementaires. Des réunions pourraient aussi être proposées aux parlementaires à Strasbourg et à Paris. Le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche pourrait assurer une partie de ces contacts. Enfin, cette action aura d'autant plus d'efficacité qu'elle fera l'objet d'un suivi.**

### **3.2. L'action de la conférence des présidents d'université (CPU) et des organismes**

Une dualité dans l'action caractérise le dispositif français : il y a dans le système universitaire et dans celui des organismes de recherche deux réseaux qui se recoupent. Tous deux se réunissent au sein du CLORA et divergent ensuite pour se retrouver sur le terrain. La Conférence des présidents d'université (CPU) est représentée au CLORA de même que les organismes.

A la CPU, les affaires européennes sont suivies principalement par le président de la commission des relations extérieures. Ce dernier insiste sur la difficulté d'organiser une bonne circulation de l'information à l'intérieur même des universités qui connaissent une grande diversité de situations. Seuls les laboratoires les plus importants auraient réellement accès à l'information. La faiblesse des autres serait accrue par la passivité des chercheurs français dans la recherche d'informations et l'absence de prise en compte de l'Europe comme cadre de travail naturel, et non comme élément de l'action internationale des universités. Tous les acteurs rencontrent deux difficultés principales : l'accès à l'information et le montage des dossiers en réponse aux appels à propositions. Une dizaine d'universités seulement maîtriseraient ces processus, ou seraient en voie de le faire<sup>25</sup>.

On constate donc qu'un nombre insuffisant d'universités ont mis en place un service spécifique dédié aux affaires européennes ; de surcroît, la gestion des relations avec l'Europe est souvent couplée avec l'international, une formule que l'on regrette mais qui paraît parfois imposé par la taille trop faible des établissements. Ces cellules sont le plus souvent insuffisamment dotées en personnels et en compétences même s'il existe de brillantes exceptions qui permettent de bons résultats aux appels d'offres pour certains établissements. Leur liste recouvre souvent celle des établissements déjà engagés dans une démarche de mutualisation de leur valorisation. La constitution de PRES devrait faciliter ce mouvement.

**Le ministère de la recherche pourrait accompagner ce mouvement de mutualisation en lançant un appel d'offres sur la création de services mutualisés et en soutenant les établissements qui s'engagent dans ces dispositifs.**

Cette mutualisation ne semble pas aller de soi pour tous les responsables universitaires, l'un d'eux ayant même confié à la mission que l'Europe était dans le champ concurrentiel pour l'obtention de crédits de ses laboratoires et donc que le partage avec d'autres risquait d'affaiblir la position de son université, au demeurant parmi les plus performantes en ce domaine.

La capacité de la CPU à orienter les positions de la commission apparaît faible, mais elle semble trouver suffisant de faire passer ses avis par le truchement de sa représentation à Bruxelles sans rechercher un contact plus direct et plus construit avec les responsables de la commission, travail systématique pourtant conduit avec efficacité par le CNRS.

Les réunions des responsables des cellules Europe organisées par la mission aux affaires européennes du ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche rassemblent les représentants de la CPU et non ceux de l'ensemble des universités<sup>26</sup>. Ces dernières ne disposent donc pas directement de toutes les informations et ce d'autant moins qu'elles ne se sont pas encore dotées d'un réseau identifié mutualisant les informations européennes et les bonnes pratiques de réponse. C'est d'ailleurs ce dernier point qui paraît le plus crucial, les moyens pour s'informer existant (sites CORDIS, CLORA, EUROSFAIRE) mais le soutien au montage et à la gestion générale des projets semblant encore très insuffisant<sup>27</sup>.

<sup>25</sup> L'université Paris 6 vient très récemment de créer un service dédié.

<sup>26</sup> Il est impossible compte tenu du nombre d'établissements d'imaginer une représentation de tous.

<sup>27</sup> Le PCN « juridique et financier » de l'UTC (mission Europe) avec le soutien d'OSEO-ANVAR semble peu connu et en tout état de cause insuffisamment doté pour aider toutes les universités.

**Une action en ce sens paraîtrait utile notamment soit avec le renforcement du PCN « juridique et financier » soit dans le cadre de l'AMUE. Cette structure de modernisation et de mutualisation de la gestion universitaire n'intervient pas à ce jour sur les affaires qui concernent l'Europe. Elle pourrait être le relais du CLORA sur le territoire national, le lieu de partage d'informations et d'expériences, le centre de renseignements et d'appui notamment pour la préparation des candidatures, le calcul de coûts, la propriété intellectuelle, la négociation des accords de consortium, l'interprétation des règles de participation, les modalités d'exécution pour parer aux mauvaises surprises des contrôles.**

Parallèlement, les sièges des organismes disposent tous d'un service chargé des affaires européennes et de responsables « Europe » dans leurs délégations régionales. Les organismes apparaissent souvent comme plus performants grâce à la taille et la professionnalisation de leurs services.

Les organismes sont présents à Bruxelles dans le cadre « institutionnel » et « géographique » du CLORA, sauf le CNRS qui a une localisation différente dans des bureaux proches de la commission.

Le bureau du CNRS compte cinq personnes dont une responsable des relations avec les parlementaires européens. Une mutualisation de l'information se fait dans les réunions et contacts nombreux avec les autres membres du CLORA, mais également avec les partenaires des structures similaires telles KOWI (Allemagne), UKRO (Royaume-Uni) et le bureau bruxellois de la Max Planck Gesellschaft. Cette dernière, le CNRS, le CSIC (Consejo superior de investigaciones científicas), espagnol, et le CNR (consiglio nazionale delle ricerche), italien, constituent un groupe plus permanent qui échange de l'information et définit des positions communes sur des questions comme l'ERC. Ce dernier point semble être un des dossiers majeurs suivi par le CNRS avec celui du PCRT.

Le CNRS travaille en bonne intelligence avec la RP mais n'a pas de contact avec le SGAE. L'établissement regrette de ne pas toujours connaître les positions françaises sur des sujets importants alors qu'il connaît parfois les positions de ministres étrangers. A l'inverse, le CNRS se dit très sollicité pour fournir des informations.

L'INSERM a réorganisé depuis 2004 son dispositif Europe en se dotant d'un Département de la politique régionale et européenne. Auparavant c'était le Département des relations internationales qui s'en occupait. Le nouveau département a pour mission de poursuivre l'intégration de la politique européenne au niveau de l'Institut dans le cadre d'un Service de la politique européenne (SPE).

Le service signale, comme le CNRS, rencontrer des difficultés pour obtenir des informations de nos propres institutions et notamment du ministère de la santé ou du SGAE. Souvent, il semble plus facile d'obtenir de l'information en provenance de correspondants étrangers.

Il apparaît qu'au total, les universités sont relativement démunies face à la Commission, mais que les organismes sont présents et efficaces tout en regrettant une certaine rétention de l'information. Ce constat est d'autant plus regrettable qu'une information rapide, vérifiée est

essentielle à l'efficacité des équipes. L'action doit être conduite le plus en amont possible tant en termes d'influence sur les choix que sur l'obtention de données : l'information grise est souvent la plus attendue. Pour sa diffusion, l'essentiel de l'information générale passe désormais par les sites Internet : les sites EUROPA et CORDIS de la commission, le site du CLORA, le portail EUROSFAIRE, les sites des organismes, de la CPU et des universités.

Le CLORA diffuse de l'information via son site et également sa « Gazette » qui donne les informations les plus récentes au moyen de liens sur les sites concernés.

EUROSFAIRE est un bon outil qui permet d'accroître la réactivité de la mission aux affaires européennes, de clarifier son positionnement face aux opérateurs publics et privés, de conforter son positionnement régional.

L'analyse des portails publics des organismes montre une certaine différence dans la présentation des affaires européennes, elles apparaissent souvent encore couplées avec l'international. Ainsi le CNRS présente sa direction des relations européennes et internationales avec notamment la description de son bureau à Bruxelles suivi d'une mention brève du CLORA avec invitation à se reporter sur le site.

L'INSERM traite de l'Europe dans la rubrique « Chercheurs et partenaires ».

Une mention particulière doit être faite au CEA dont le site met bien en avant l'Europe avec notamment une présentation du « CEA dans l'espace européen de la recherche ».

Le site de la CPU traite dans sa page de garde de l'Europe avec une rubrique spécifique et apporte des informations d'actualité mais aussi des analyses de fond<sup>28</sup> en provenance de son représentant permanent.

Les sites de présentation des universités font rarement mention de l'Europe dans leur page de garde. On retrouve l'Europe souvent associée aux relations internationales ou à la recherche. D'un rapide inventaire des sites, on peut toutefois signaler les exceptions de l'université Joseph-Fourier de Grenoble ou encore de l'université Paris 11 qui donnent une importance forte à l'Europe dès les premières pages de leur présentation.

On peut objecter qu'il s'agit de sites grand public et que les réseaux intranet des établissements peuvent être différents, notamment dans ceux qui ont mis en place des cellules Europe dédiées. Ce point paraît essentiel, car si l'accès à l'information sur les programmes européens semble facile, encore faut-il avoir le temps de faire le tri dans toutes les nouvelles. On peut imaginer la mise en place sur les bureaux électroniques des chercheurs et des enseignants-chercheurs, d'un outil d'alerte que chacun pourrait adapter à sa guise pour obtenir l'information désirée. Un tel dispositif pour des informations scientifiques devrait être mis en place avec le concours de l'ADIT en 2006 à l'INSEMR, à l'INRIA, à l'INRA et au CIRAD.

---

<sup>28</sup> Par exemple, la note du 7mars 2006 sur : « La suppression probable du système des coûts additionnels : analyse des conséquences ».

### **3.3. L'action de l'administration centrale**

#### **3.3.1. *Le site EUROSFAIRE***

Le site EUROSFAIRE est géré par la mission des affaires européennes du ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il a été créé en 2002 à un moment crucial où le lancement du 6<sup>ème</sup> PCRDT et des nouveaux instruments laissaient la communauté scientifique perplexe et en demande d'informations et d'explications. EUROSFAIRE est à la fois le site des 14 PCN français du 6<sup>ème</sup> PCRDT et le portail d'accès à l'information sur la recherche européenne. Depuis le 13 décembre 2002 date de l'ouverture officielle, EUROSFAIRE a connu un succès croissant. Le site est également consulté depuis l'étranger par des francophones et des non francophones. Le site est régulièrement cité dans la bibliographie d'articles. La construction du site EUROSFAIRE a été un réel soutien pour tous les participants au 6<sup>ème</sup> PCRDT. Le rapport de l'IGAENR de 2003 soulignait l'opportunité de cette initiative. Ce service remplit deux objectifs principaux :

- être une plate forme d'accueil pour le réseau des points de contacts nationaux qui ont pu y héberger leur site et auquel ce service donne une image institutionnelle cohérente ;
- proposer aux acteurs et promoteurs effectifs ou potentiels des actions du programme-cadre un système d'alerte pour les informations communautaires et nationales (notamment les communications et documents de référence émanant de Bruxelles, les appels à propositions, les journées d'information) en proposant le cas échéant aux requérants les liens utiles avec les services d'information de la Commission européenne, notamment le service Europa/Cordis dont la consultation est perçue comme compliquée.

Tous les acteurs rencontrés au cours de cette mission ont souligné l'importance de ce site dans leur travail quotidien, des PCN aux cellules Europe des universités (Grenoble, Angers) ou des organismes de recherche (INSERM, CNRS). Le recrutement d'un webmestre a été longtemps problématique et a failli déstabiliser ce service. Depuis sa création en 2002 le site EUROSFAIRE connaît une croissance régulière de 110 000 requêtes en 2003 à plus de 170 000 en 2005. Le site des points de contact nationaux représente 30 % des pages consultées sur EUROSFAIRE. La rubrique « Actualités » (EUROSFAIRE et PCN) représente 60 % des pages vues de l'ensemble du site.

Au cours de l'année 2006 EUROSFAIRE a poursuivi la refonte du site et se prépare à la préparation du 7<sup>ème</sup> PCRDT. Ce site a permis à la communauté scientifique française et à ses acteurs, PCN, GTN, coordonnateurs, scientifiques, d'obtenir rapidement une information lisible. La mission a comparé les moyens mis par l'équivalent du site EUROSFAIRE au Royaume-Uni par le Département du Commerce et de l'Industrie (Dti), <http://fp6uk.ost.gov.uk/>. Le site paraît disposer de moyens importants et il s'agit aujourd'hui, pour le ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, de faire de ce site une vitrine de la France pour le 7<sup>ème</sup> Programme Cadre.

**La mission recommande de pérenniser le site EUROSFAIRE qui a été déterminant dans la mobilisation des acteurs pour le 6<sup>ème</sup> PCRDT et qui reste indispensable pour le 7<sup>ème</sup> PCRDT et la participation de la France au conseil européen de la recherche (ERC).**

### **3.3.2. *L'animation du réseau des points de contact nationaux (PCN)***

L'animation du réseau des PCN est assurée également par la mission des affaires européennes du ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Un séminaire de réflexion de deux journées a été organisé en septembre 2005 à l'INRA de Toulouse par le coordonnateur des PCN français. Les questions d'organisation et de professionnalisation pour les PCN ont été posées à travers un questionnaire (forces et faiblesses, opportunités et menaces) qui a été transmis et remplis par chaque PCN. Par ailleurs le coordonnateur réunit les PCN une fois par an. Le nombre minimum de PCN devait être de 7 pour le 5<sup>ème</sup> PCRD, de 14 pour le 6<sup>ème</sup> et celui du 7<sup>ème</sup> n'est pas encore fixé par la commission. Actuellement 7 PCN sont dédiés à des axes thématiques et 7 à des axes transversaux. Le MENESR a lancé un appel à candidatures dès 1999 puis en 2002 pour le programme actuel. Le cahier des charges prévoyait une mission de sensibilisation et d'information et une faible allocation de moyens (de 10 000 à 30 000 € par an et par PCN) dédiés aux coûts additionnels (réunions et déplacements) et non à des rémunérations ou à de la sous-traitance. L'idée était de s'appuyer sur les organismes de recherche pour dégager des moyens. Un PCN devait normalement être l'émanation d'un consortium. Deux ont été gardés par l'administration centrale afin de coordonner les programmes nationaux ainsi que NEST. Un Etat est libre de multiplier le nombre de PCN s'il le juge nécessaire.

**La liste des missions à remplir par les PCN, telle qu'elle figure dans le document récapitulatif de la commission conduit la mission à recommander la mise en place de PCN permanents.**

Des consultants ont proposé leurs services lors de la création des PCN, mais le parti a été retenu de ne désigner que des PCN publics, devant une forte opposition à une autre solution, exprimée par l'ANVAR et la CPU.

Pour le 7<sup>ème</sup> PCRDT, le ministère souhaite des candidatures de consortiums et non d'individus. On ne connaît pas encore le mode de désignation des futurs PCN alors que ce choix doit être effectué d'ici à la fin de l'année.

La commission financera sans doute la moitié des budgets des PCN, sur une base non précisée, ce qui serait structurant et permettrait de former les PCN. La question de savoir s'il ne serait pas utile de disposer de PCN privés, pratiquant le courtage entre les acteurs potentiels du programme cadre, tel que le pratique BETA Technology en Grande-Bretagne, tel que cela est décrit ci-après, n'est cependant pas à l'ordre du jour. Cela dit, le réseau des PCN en région semble s'autonomiser de plus en plus, sans que le financement à l'échelon régional soit pour autant assuré. La DT souhaite, pour sa part, un renforcement de sa coordination et le maintien des PCN au sein des organismes de recherche.

Si cette organisation est maintenue, **il est indispensable de professionnaliser les PCN**. Comme la mission l'a constaté dans ces déplacements en Autriche et au Royaume-Uni les modes d'organisation peuvent être très différents (centralisée à Vienne et décentralisée au Royaume-Uni) mais les compétences et la disponibilité des acteurs mis au service des besoins de la communauté scientifique ne sont là aussi pas comparables. Le PCN RHM (ressources humaines et mobilité) français est un exemple de la difficulté de la mission. Ce PCN est à la fois PCN pour ce programme qui nécessite des compétences multiples (droit social européen et fiscalité comparée)<sup>29</sup> et une disponibilité importante mais il est également délégué permanent de la CPU à Bruxelles. Ce programme nécessite un accompagnement des chercheurs de l'amont à l'aval du projet c'est-à-dire de la rédaction en réponse à l'appel d'offre aux réponses qu'il doit faire aux chercheurs sur les problèmes tels que les salaires et les conditions d'accueil. Les actions Marie-Curie sont une opportunité pour la France d'accueillir de brillants chercheurs européens. Nous devons nous donner les moyens d'être attractifs. Un réseau de 32 correspondants en région a été constitué par le PCN. Ceux-ci doivent prendre le relais et éviter la remontée directe au PCN. Il sont réunis deux fois par an par le PCN et sont en relations permanents grâce à une liste de diffusion électronique. Le PCN RHM est considéré comme une « hotline » (60 % des appels viennent de chercheurs étrangers qui cherchent à venir dans nos laboratoires). Le problème des correspondants est le temps limité et inégal consacré à cette activité (80 % pour le CEA, 5 % pour l'IFREMER). En principe aucun appel ne devrait arriver directement au PCN RHM mais son nom est visible sur les sites CORDIS/EUROPA et EUROSFAIRE. Il est donc très sollicité. La mission soutient l'organisation en réseau qui semble une solution très adaptée à la mission pour les thématiques transversales, mais là aussi les personnes en charge devraient être entièrement dédiées à la fonction. En effet, la relecture d'un projet prend autant de temps que l'expertise elle-même. Les propositions doivent être cohérentes aussi bien sur le plan scientifique que du point de vue de la gestion, de la communication (site web du laboratoire mis à jour par exemple), de la parité. Elles doivent aussi envisager une instance pour gérer les conflits, préciser le nombre de thèses devant émaner du projet et expliciter la valeur ajoutée de ce dernier par rapport à la construction européenne. Une présence à Bruxelles est également indispensable afin d'obtenir des informations. Par exemple, le document dénommé familièrement « la brique », résultat des 800 propositions qui permettra au PCN d'informer sur les notes données à chaque projet, est un élément très important de la crédibilité du PCN. Le PCN RHM se déplace beaucoup sur le terrain afin d'informer les acteurs (une fois par mois environ). Celui-ci exige une organisation par site lors de ces déplacements (interventions de porteurs de projets, évaluateurs).

Il semble nécessaire aux rapporteurs que les PCN soient employés à temps plein et appuyés par une équipe permettant l'organisation d'une « hot line » ; qu'ils mutualisent leurs compétences, qu'ils aient les moyens de travailler ensemble (comme la maison des PCN en Autriche). Pour ce faire, ils doivent se réunir plus d'une fois par an comme c'est le cas aujourd'hui. Il est indispensable de briser l'anonymat des experts français et d'organiser des

---

<sup>29</sup> Le PCN transversal « innovation » de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) de création récente ainsi que le PCN juridique et financier de la même Université avec la participation d'OSEO-ANVAR et de la CPU est à suivre et certainement à consolider pour le 7<sup>ème</sup> PCRDT. Sur le point du soutien juridique et financier, l'AMUE devrait également contribuer.

réunions entre eux et les PCN afin d'irriguer le milieu scientifique des bonnes pratiques. Les PCN devraient être en principe informés de tout ce qui arrive à la Commission. Sur le plan déontologique, la mission a noté que certains PCN sont évaluateurs des actions de support spécifique (SSA). Il semble également que les PCN ne peuvent être trop proches des cabinets d'experts.

Notons à nouveau, enfin, que les relations entre les PCN et les membres nommés au comité de programme sont problématiques. Le PCN est un opérationnel, le membre nommé au comité de programme à un rôle plus politique. Des binômes devraient être formés avant que les nominations soient effectives. La fonction de PCN devrait être exercée pendant cinq ans au plus. Dans la mesure où le PCN est obligatoirement rattaché à la durée d'un PCRTD, il faut prévoir les transitions.

Comme l'IGAENR l'avait noté en 2003 la France ne peut plus se contenter en matière de politique européenne d'utiliser seulement la bonne volonté de certains afin de mettre en œuvre l'Espace Européen de la Recherche.

**La mission recommande la stabilisation des équipes de PCN et leur professionnalisation dans le cadre de la mise en place du 7<sup>ème</sup> PCRTD. Ceci implique que les PCN puissent se consacrer entièrement à leur mission, et qu'ils bénéficient de renforts sur les plans administratifs, juridiques et financiers et la formation à l'ingénierie de projets.**

Comme cela a déjà été mentionné, il existe des types différents d'organisation des PCN ailleurs en Europe.

En Autriche, en 2005, sur 120 projets proposés à la commission, le taux de succès a été de 20 %. La communauté scientifique se repose beaucoup sur les Points de Contacts Nationaux. En effet, les projets n'ont pas à être obligatoirement transmis aux PCN en responsabilité mais s'ils le sont, les chances de réussite sont beaucoup plus grandes car lorsque les PCN approuvent un projet, ils font ensuite le lobbying nécessaire afin qu'il passe. Les PCN peuvent également trouver d'autres partenaires.

L'agence autrichienne pour la promotion de la recherche ([www.ffg.at](http://www.ffg.at)) soutient la recherche appliquée. Depuis 2004 elle regroupe quatre organisations : le FFF (fond de soutien à la recherche industrielle), le TIG (société d'impulsion technologique), ASA (agence spatiale autrichienne) et le BIT (bureau de coopération internationale pour la recherche et le développement technologique). Cette agence a comme principale mission de favoriser la recherche et le développement en Autriche. Le PCRTD est un outil important pour favoriser les objectifs de l'agence.

L'agence est organisée en s'appuyant sur les équipes de recherche et les PCN sont dédiés par discipline et sont au nombre de 2 à 3 personnes selon les secteurs. Un bâtiment va regrouper tous les PCN et les personnels de l'agence qui sont actuellement sur quatre sites. Les chercheurs et les institutions trouvent donc les compétences nécessaires aux montages de leurs projets au FFG.

Ce dernier gère 270 millions d'euros destinés à des projets individuels de recherche, des programme structurants (plus de 60 millions d'euros) et des programmes thématiques sur les technologies du futur, en particulier dans les domaines du transport et des infrastructures, des nanotechnologies, de la société de l'information et de la génétique (50 millions d'euros). L'agence est le centre de compétence pour le PCRDT et la courroie de transmission pour la participation des équipes autrichiennes à la recherche internationale. Au-delà du 6<sup>ème</sup> PCRDT elles sont actives dans les programmes EUREKA, INTAS<sup>30</sup> e Ten, EContent et le réseau des centres relais pour l'innovation. L'agence représente également les intérêts autrichiens en matière d'aérospatiale au sein de l'agence européenne de l'espace. Elle informe les entreprises et les laboratoires sur les nouvelles opportunités. L'agence s'affiche comme une société de service où l'on trouve tout sous le même toit, une entrée pour la recherche appliquée et une offre de services très large.

En ce qui concerne le 6<sup>ème</sup> PCRDT, actuellement 30 coordonnateurs sont autrichiens sur les programmes STREPS IP et REX. Les interlocuteurs que la mission a rencontrés considèrent comme le coordonnateur français des PCN que la commission est très faible sur l'information et la formation dispensées aux PCN.

L'agence a également mis en place une base de données très performante afin de cibler les informations par thématique et champ de compétences (28 000 abonnés dont 5000 en sciences de la vie) destinées aux entreprises et aux laboratoires de recherche. Les collaborateurs de l'agence répondent aux questions par mels ou par téléphone, suivent toute la démarche, de la proposition à la réponse aux appels d'offres et peuvent trouver des partenaires si nécessaire. Le service est donc très étendu. Ils forment également les chercheurs et/ou les personnes impliqués dans le PCRDT.

On le voit, avec un système également centralisé, l'Autriche s'est donné les moyens adéquats afin de tenir un bon rang dans les PCRDT. Le tableau, ci-dessous, nous permet de comparer les taux de succès des projets soumis dans le cadre du 6<sup>ème</sup> PCRDT et qui comprennent des partenaires français et autrichiens, par programme. On constate que pour un pays de 8,2 millions d'habitants les résultats sont probants. On peut en conclure que la politique très volontariste de l'Autriche a donné des résultats convaincants.

#### **Projets du 6<sup>ème</sup> PCRDT comprenant des partenaires français et autrichiens**

Programmes	Soumis	Acceptés	Taux de succès	Nombre de partenaires français	Nombre de partenaires autrichiens	Nombre de coordonnateurs français	Nombre de coordonnateurs autrichiens
Sciences de la vie	166	60	36,1 %	174	92	8	9
Technologies, Société de l'information	339	88	26 %	306	137	24	7
Nanotechnologies et nanosciences	282	39	13,8 %	100	64	5	3
Nanotechnologies et IST	61	11	18,00 %	32	17	1	1
Aérospatiale	21	9	42,9 %	53	12	7	
Nutrition	71	17	23,9 %	45	25	2	

<sup>30</sup>, The International Association for the Promotion of Co-operation with Scientists from the New Independent States (NIS) of the Former Soviet Union.

Programmes	Soumis	Acceptés	Taux de succès	Nombre de partenaires français	Nombre de partenaires autrichiens	Nombre de coordonnateurs français	Nombre de coordonnateurs autrichiens
Energie	85	33	38,8 %	94	55	5	2
Changement global	118	28	23,7 %	73	43	2	2
Transport	62	29	46,8 %	78	40	3	4
Citoyens	141	31	22,0 %	77	42	3	4
Mesures Spécifiques pour les pays associés <sup>2</sup>	2	1	50,0 %	2	1	1	
ERANET	49	25	51,0 %	38	32	5	3
EURATOM	13	7	53,8 %	22	8	4	
MOBILITE	178	21	11,8 %	32	24	2	4
NEST Les technologies du futur	44	3	6,8 %	4	2		2
PME	129	18	14,00 %	26	31	1	3
Hydrogen	3	3	100,00 %	10	7		
Coopération internationale	21	5	23,8 %	13	8	2	2
Infrastructures	53	17	32,1 %	65	19	4	
Soutien aux politiques scientifiques	58	23	39,7 %	40	32	6	3
Espace	8	2	25,0 %	9	10		
Innovation	24	11	45,8 %	22	14	4	2
SCS	33	7	21,2 %	20	8	3	
<b>TOTAL</b>	<b>1961</b>	<b>488</b>	<b>24,9 %</b>	<b>1335</b>	<b>723</b>	<b>92</b>	<b>52</b>

Aux Pays-Bas chaque « liaisons officer » passe une partie de son temps à Bruxelles avec comme point d'appui NEST. Leur rôle est de défendre et faire progresser les propositions de leurs établissements respectifs. En revanche, les experts nationaux détachés ou fonctionnaires européens de nationalité néerlandaise sont peu, voir pas du tout utilisés collectivement par la RP ou les ministères néerlandais concernés. Ils font toutefois partie du réseau des contacts personnels que peuvent posséder les « liaisons officers ».

### **3.3.3. *La coordination de l'action des responsables des cellules européennes des organismes et des universités***

On ne prend en compte ici que l'action de l'administration centrale ; le niveau régional de coordination, qui émerge parfois, est présenté plus loin.

L'administration centrale du MENESR a tenté depuis plusieurs années de coordonner l'action des responsables des cellules européennes des organismes et des universités tout en souhaitant maintenant l'autonomisation de ce réseau en région. Cette action a été conduite par la "mission des affaires européennes" qui n'a cependant pas de réalité juridique et recouvre pour l'essentiel l'activité du bureau de la coordination européenne et des relations internationales de la direction de la technologie. Elle a consisté notamment à identifier les différents partenaires concernés et à instaurer un fonctionnement en réseau. La question particulière de la coordination interne au ministère entre la direction de la recherche et la direction de la

technologie ne devant plus se poser dorénavant en raison des réformes de structures en cours, ce point ne sera pas soulevé.

Depuis 2000, l'administration centrale a souhaité disposer d'une structure intermédiaire entre les directeurs d'organismes et le ministère, ce qui a conduit à la réunion des responsables "Europe" des organismes de recherche, tous les deux mois. Les universités sont représentées par le délégué permanent de la CPU au CLORA, qui est chargé de relayer l'information auprès des établissements. Près de cinquante participants assistent régulièrement à ces réunions. La consultation des ordres du jour de celles-ci montre qu'elles sont souvent l'occasion de rendre compte d'autres réunions et de diffuser des informations générales (rôle des PCN, état de la participation française à telle initiative européenne). Ces rencontres sont sans doute très utiles par la qualité de l'information diffusée mais il ne semble pas qu'elles soient l'occasion d'un apprentissage commun et d'un échange d'expériences avant tout entre les participants, ce qui caractérise habituellement le travail en réseau. De l'avis de ses responsables, les organismes et universités partie prenantes n'ont pas toujours une appréciation claire de la distinction entre affaires européennes et relations internationales.

Cette coordination centralisée n'est pas jugée indispensable par tous nos partenaires européens. Certains, telle la Grande-Bretagne, préfère encourager les universités et les organismes à développer leur propre unité de conseil et d'information en prenant appui sur les structures d'UKRO, homologue du CLORA. Le système actuel présente en effet un inconvénient de taille. Les universités françaises ne sont pas des destinataires d'information de premier rang, contrairement aux organismes de recherche. Certes, il n'est pas interdit à telle université particulièrement bien organisée de participer à ces réunions, mais la doctrine est qu'il y aurait trop de monde autour de la table si on généralisait cela (remarque identique à celle formulée pour écarter l'idée que le CLORA pourrait utilement être plus directement accessible par les universités sans passer par le truchement du représentant de la CPU). Rares sont donc les universités qui participent à ces réunions alors que les organismes y sont très présents ; avec 15 ou 20 PRES, la situation serait différente. La direction de la technologie et la direction de l'enseignement supérieur sont des structures distinctes, et ce cloisonnement contribue à entretenir la faiblesse de la participation des universités françaises au 6<sup>ème</sup> PCRDT, en comparaison de la situation qui prévaut chez nos voisins européens.

Cette organisation conduit naturellement le représentant permanent de la CPU à être sollicité à de nombreuses reprises par les établissements, faute de visibilité suffisante des correspondants locaux. Ce dernier considère qu'il serait nécessaire de donner un poids institutionnel plus fort aux correspondants "Europe" des universités, par exemple en créant des vice-présidents "Europe". Il organise également des réunions des correspondants "Europe" des universités qui semblent planifiées sur le même modèle que celles de l'administration centrale. Ne serait-il pas utile, tout en reconnaissant l'importance du travail d'information et de mise en relation des acteurs faits par le ministère et la CPU, d'inciter les cellules "Europe" des universités à créer un réseau d'échanges d'expériences et de mutualisation? Il est nécessaire, pour cela, de susciter partout l'apparition de structures adéquates. L'Allemagne dispose d'un outil efficace pour ce faire, au travers de l'agence de moyens qu'est la DFG (Deutsche Forschung Gemeinshaft). Celle ci lance en effet, dans le cadre de son initiative pour l'excellence dans les universités, un programme de 3,8 M€par an

sur cinq ans, destiné à financer la recherche sur projets ainsi qu'à favoriser la constitution de pôles d'excellence associant des entreprises (non financées par la DFG) et des universités. Celles d'entre elles qui émargeront à ces deux programmes sont invitées à présenter des projets innovants dans leur organisation permettant à celle ci d'évoluer. La constitution de cellules "Europe" dans les universités est une action éligible à ce programme. Celles-ci ont cependant fait leur apparition en Allemagne depuis quinze ans déjà. Elles sont cependant peu dotées en personnel et ne compte bien souvent qu'une seule personne.

**La mission recommande d'orienter l'action de l'administration centrale dans une perspective stratégique en promouvant la création de cellules "Europe" distinctes des services de relations internationales dans tous les établissements ou, de préférence au sein des PRES, et en dynamisant le réseau ainsi constitué afin qu'il mutualise les bonnes pratiques qui ont d'ailleurs fait leur apparition en plusieurs endroits.**

## **4. Les actions menées pour accroître le niveau de préparation des équipes et améliorer leur participation aux programmes européens**

### **4.1. Le club des organismes de recherche associés (CLORA), instrument dédié principalement aux organismes et manquant de moyen pour être au service de toutes les universités**

Crée en 1991 à l'initiative du CNRS, le CLORA associait à l'origine 9 établissements. Il compte aujourd'hui 47 membres dont la CPU. La convention le créant, revue récemment lui fixe un certain nombre de missions :

- informer et stimuler les acteurs de la recherche sur les programmes et actions communautaires dans le domaine de la recherche et du développement technologique ;
- soutenir et conseiller les chercheurs pour l'aide à la décision et au montage de projet, pour la recherche de partenaires ou la valorisation des résultats de leur recherche ;
- assurer une veille et préparer l'avenir en entretenant des relations suivies avec les services communautaires.

Huit actions principales sont conduites au sein du CLORA :

1. Le lobbying à intérêt commun sur des activités horizontales (règles de participation, calcul des coûts, mobilité).
2. La veille scientifique et technologique des programmes de RDT en préparation en relation avec les instances communautaires et nationales.

3. La diffusion électronique de notes thématiques ciblées. Ces notes sont rédigées par les différents membres du CLORA présents à Bruxelles selon leur domaine de compétence.
4. L'élaboration de documents de synthèse.
5. L'organisation à Bruxelles de réunions d'information mensuelles, pour l'ensemble des membres avec des représentants de la commission européenne.
6. La tenue de séminaires ou de journées thématiques sur des sujets d'actualité.
7. L'aide à la recherche de partenaires par l'intermédiaire des réseaux homologues (IGLO) et par l'utilisation des bases de données communautaires.
8. La mise à la disposition des membres de salles de réunion et d'un bureau de passage pour les scientifiques en mission à Bruxelles.

L'intérêt du CLORA est de rassembler l'ensemble des acteurs de la recherche française en un lieu unique leur permettant de poursuivre leur activité propre à la compétence de chaque organisme et de mettre en commun les informations et de disposer d'une diversité de source d'information et d'un effectif suffisant permettant de mutualiser un certain nombre de tâches.

A ce titre, on ne peut que regretter la décision du CNRS de s'installer dans des locaux différents pour des raisons administratives. Cette décision montre que la volonté de travailler en commun ne l'a pas emporté sur celle de se différencier. Elle ne va pas dans le sens qui avait prévalu lors de la création du CLORA, celui d'une maison commune des organismes de recherche et des universités.

Actuellement, le CLORA n'a pas de statut juridique. Son fonctionnement est régi par une convention entre les 47 membres qui prévoit un comité de concertation qui se réunit trois fois par an et qui est présidé par le représentant d'un organisme pendant une durée d'un an. L'assemblée générale des membres a lieu une fois par an. L'IFREMER gère le budget du CLORA depuis la réorganisation de la convention. Jusqu'en 2004, c'était la délégation régionale de Paris A du CNRS qui se chargeait de la gestion courante du CLORA.

La toilette de la convention de 1991 a eu son utilité dans la mesure où le texte fondateur avait vieilli. Il est sans doute temps d'envisager une étape nouvelle de structuration du CLORA afin de lui donner une base juridique lui permettant de travailler plus simplement à Bruxelles et en examinant la possibilité d'intégrer au Club les aspects positifs des structures similaires allemand, britannique et néerlandais.

Si l'on souhaite renforcer l'action du CLORA, la réflexion quatre pistes doivent être envisagées :

- la possibilité pour les universités d'adhérer directement au CLORA au lieu de passer par l'intermédiaire de la CPU et de disposer ainsi d'un accès direct à l'information européenne, à l'instar de ce que l'on rencontre chez plusieurs de nos partenaires européens ;
- la possibilité d'avoir, au CLORA, des spécialistes du droit européen de la propriété intellectuelle, du montage de consortium et des procédures européennes capables de fournir des informations aux scientifiques et aux services intéressés ;

- plutôt que d'avoir un représentant par organisme, il serait intéressant de réfléchir à une formule utilisée par les britanniques, comme on le verra ci dessous, avec des professionnels par groupe de régions et par domaine d'expertise ;
- le lobbying demande aujourd'hui beaucoup de professionnalisme et cela ne s'improvise pas ; il est nécessaire de former les agents à ces missions.

La CPU, qui doit bien évidemment disposer de relations avec ses équivalents dans les Etats membres, n'est peut être pas la structure la plus adaptée pour diffuser l'information européenne à l'ensemble des universités. Il serait sans doute davantage efficace que les universités, ou groupes d'universités d'une même région, ayant le plus de contrats européens aient directement un représentant à Bruxelles ou un responsable Europe se rendant régulièrement dans cette ville afin d'y défendre ses dossiers, si elles en avaient les moyens financiers.

**Pour l'information mutualisée et les conseils, l'AMUE serait sans doute toute désignée pour disposer de spécialistes des questions européennes et pour offrir un service aux responsables Europe des universités et grands établissements d'enseignement supérieur, en partenariat avec les experts du CLORA qui intégreraient ces nouvelles missions.**

Dans l'état actuel des choses, les actions du CLORA sont reconnues dans le domaine de l'information, l'aide à la recherche de partenaires et le lobbying au sein de la commission sont plus difficiles à mesurer. L'information donnée sous forme de notes aux membres, les séminaires organisés à Bruxelles sont reconnus comme de qualité et essentiels à la bonne information des scientifiques. La difficulté tient au fait que cette information envoyée aux correspondants naturels que sont les directions des relations internationales et européennes des organismes parvienne bien en temps aux scientifiques qui sont susceptibles de répondre aux appels d'offres européens.

Cela suppose qu'un réseau des correspondants Europe au sein des universités et des établissements d'enseignement supérieur fonctionnent correctement. A ce titre, la situation dans les universités demeure très disparate. Si certaines disposent d'un pôle européen structuré depuis plusieurs années, d'autres en sont encore à construire une cellule Europe. Quelques unes n'en ont pas encore. En outre, il n'est pas certain que la fonction d'ingénieur Europe ou de responsable Europe ne recouvre pas des niveaux de responsabilité différents.

Il serait sans doute utile de prévoir un cursus commun ou une formation commune entre les responsables Europe des organismes et des universités. Le niveau de recrutement devrait correspondre au master, avec la connaissance d'une ou deux langues étrangères, une spécialisation en affaires communautaire ou droit européen et une expérience à Bruxelles si possible.

S'agissant du contenu des tâches, le responsable Europe doit alerter les scientifiques sur les calendriers des appels d'offre, sur les projets communautaires sur les réglementations européennes en matière de propriété intellectuelle ; le responsable Europe doit enfin être la cheville ouvrière pour l'aide au montage de projet. Celui qui sait fédérer autour de lui les experts nécessaires pour que le projet scientifique devienne un document exploitable et si possible remarqué par les spécialistes de la commission.

Pour mener à bien leurs missions, sans aller jusqu'à la situation des « liaisons officers » des universités néerlandaises qui passent une grande partie de leur temps à Bruxelles, les responsables Europe doivent pouvoir aller dans cette ville chaque fois que cela est nécessaire. En effet, la compilation d'information disponibles sur les différents sites, ne saurait remplacer le contact direct avec les différents interlocuteurs que l'on peut avoir dans les représentations françaises à Bruxelles, (RP, CLORA, bureaux des régions), ou européens et connexes (EUREKA, COST etc.).

Il serait utile que le ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche puisse donner des objectifs stratégiques globaux au réseau des responsables des cellules Europe.

La répartition des tâches entre ce réseau national et celui des points de contact nationaux (PCN) introduit par le 6<sup>ème</sup> PCRDT doit être précisé dans la mesure où les PCN français ont pour fonction :

- d'aider les scientifiques à choisir les priorités thématiques et les instruments les plus adéquats ;
- d'informer sur les procédures administratives et les solutions contractuelles possibles ;
- de former et d'assurer une assistance à la rédaction de propositions ;
- de fournir de la documentation ;
- d'assurer l'assistance à la recherche de partenaires.

Chaque PCN assure ces attributions pour la discipline ou le groupe de disciplines qu'il représente. Ainsi existent pour chaque pays membre une structure de correspondants issue de l'Union européenne et un réseau de correspondants Europe propre à chaque Etat membre.

Les tâches des deux réseaux étant très proches, il faudra veiller à éviter les doublons. Cela ne sera possible que par la mise en commun des deux réseaux afin qu'ils échangent leurs informations et qu'ils se répartissent au mieux les tâches qui sont les leurs.

**Là encore le ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche a un rôle moteur à jouer.**

## **4.2. Des cellules universitaires en général insuffisamment structurées côtoient des réalisations remarquables ; les organismes de recherche ont une organisation plus homogène et performante**

La création du CLORA à Bruxelles s'est naturellement accompagnée de structures miroirs au sein des organismes concernés.

Ainsi, l'INSERM s'est doté d'un département de la politique régionale et européenne (DPRE), distinct du département des relations internationales qui géraient auparavant les affaires européennes. Il comprend un service de la politique européenne (SPE) comptant cinq personnes et dont les missions sont clairement définies :

- contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de participation de l'INSERM à la construction de l'espace européen de la recherche ;
- représenter l'institut au sein des institutions européennes ;
- inciter les équipes de recherche à participer aux programmes de recherche communautaires et leur faciliter la tâche dans ce domaine ;
- contribuer à la réflexion sur les politiques de recherche et de développement technologique à l'échelon européen ;
- animer et suivre les programmes bilatéraux de coopération institutionnelle ;
- contribuer à la réflexion prospective sur l'évolution des programmes cadre européens.

Le SPE dispose d'un réseau de correspondants dans les services du siège et dans les administrations déléguées en charge de la gestion des contrats européens. Le service a un rôle d'impulsion auprès des équipes pour les encourager à être candidates à la coordination de projets. Le relais du CLORA est jugé essentiel par ce service en raison de sa capacité à identifier les programmes et les personnes intéressants pour l'INSERM et à tisser des liens de confiance avec les personnes concernées.

Le CNRS s'appuie sur le bureau de Bruxelles, membre du CLORA, et comptant quatre personnes, l'une d'entre elles étant responsable des relations avec les parlementaires européens. L'organisme échange de nombreuses informations avec les homologues étrangers du CLORA et les responsables de la Commission. L'organisme connaît en général les informations diffusées par le ministère lors des réunions des responsables des cellules Europe. Le réseau des ingénieurs Europe, en place depuis la fin de 2002, est très utile à la politique européenne de l'organisme et permet, lui aussi, d'appuyer les équipes de recherche dans leurs candidatures et la gestion des projets. La direction des relations européennes et internationales du CNRS organise par ailleurs de nombreuses journées de formation et d'information sur les questions communautaires.

ARMINES, organisation différente des précédentes, obtient de bons résultats dans les appels d'offres européens et connaît un taux de succès de 33 % au 6<sup>ème</sup> PCRDT. Elle a mis en place une cellule Europe de six personnes, spécialistes de gestion de projets. Un outil de gestion partagée a été mis au point. La cellule Europe assure le soutien logistique de l'ensemble des projets et diffuse beaucoup d'informations. L'organisation considère que les chercheurs doivent être aidés là où ils se trouvent, dans leurs territoires, et non depuis l'administration centrale qui ne peut prendre en compte les axes et particularités des différentes régions.

La situation des universités est plus contrastée. Elles n'ont pas été réellement encouragées à développer des cellules européennes professionnelles pour deux raisons principales. La première, on l'a vu, tient au fait qu'au sein des UMR, les organismes de recherche sont souvent préférés aux universités pour la gestion de contrats, ce qui ne contribue pas à les inciter à investir dans ce type de structures. La seconde tient probablement au fait qu'elles ne sont associées au travaux du CLORA, ou à ceux de la mission des affaires européennes de la direction de la technologie, qu'au travers du filtre de la délégation permanente de la CPU, chargée de répercuter l'information aux établissements. Ce manque de liaison directe, que cultivent au contraire, comme on le décrira ci-après, les britanniques et les allemands, est sans

doute préjudiciable à un engagement plus grand, compte tenu, de surcroît, du petit nombre d'universités maîtrisant ces problèmes.

Certaines universités ne portent aucun projet du 6<sup>ème</sup> PCRD ou n'ont pas créé de cellule européenne. D'autres ont entrepris des efforts parfois récents alors même qu'il s'agit de très grands établissements. C'est par exemple le cas de l'université de Paris VI. D'autres, enfin, ont développé un instrument de travail novateur, comme la mission a pu le constater à l'université d'Angers.

Avant 2005, l'université de Paris VI n'avait affecté qu'une personne aux questions européennes. Des dossiers de candidature au 6<sup>ème</sup> PCRD pouvaient être transmis à Bruxelles sans que la présidence de l'université en soit informée. Une refonte du service des relations internationales a été effectuée en 2005. Un service international important, de quinze personnes, sous la responsabilité d'un "directoire des relations internationales", a été constitué. Il comprend quatre pôles. Un pôle international, chargé des accords de coopération entre l'UPMC et les universités étrangères, un pôle mobilité, en charge de celle des étudiants et des enseignants chercheurs, un pôle accueil des étudiants étrangers, qui a pour objectif de faciliter leur intégration et un pôle communauté européenne. Ce dernier est une unité de trois personnes, une ingénierie de recherche et une ingénierie d'études ainsi qu'une responsable ayant dix ans d'expérience à Bruxelles. La mission de cette cellule est d'aider au montage des dossiers de réponse aux appels d'offres communautaires, en liaison avec les services comptables et financiers et le SAIC, de contribuer à développer des contacts directs à Bruxelles et de diffuser largement les informations utiles aux laboratoires. La présidence souhaite être ainsi en mesure de susciter et d'accompagner des candidatures aux programmes cadres européens et de ne plus être mise devant le fait accompli, ou de constater a posteriori que l'engagement des équipes de recherche de l'université aurait pu être plus grand. Ce service en voie de constitution s'informe auprès d'autres universités pour tirer partie de leur expérience.

Celle de l'université d'Angers a paru particulièrement intéressante à la mission, à la fois par ses caractéristiques et son dynamisme propre mais aussi par ses liens organisés avec la région des Pays de la Loire et le bureau de représentation de plusieurs régions, dont celle-ci, à Bruxelles. L'université accueille 16 000 étudiants et est un établissement pluridisciplinaire avec médecine et un IUT.

Les services centraux de l'université d'Angers comportent une division des relations internationales mais la cellule Europe de l'université n'en fait pas partie et est l'une des quatre composantes de la division de la recherche, de la formation doctorale et de la valorisation. Ce positionnement particulier souligne bien, à l'attention des laboratoires concernés, que cette cellule n'est pas un outil classique de relations internationales mais un moyen d'accroître la présence des équipes de l'université dans les programmes de recherche européens.

La cellule a été créée en 2005, avec l'aide du conseil régional dont une subvention permet la prise en charge d'un chargé de mission Europe. Elle est ouverte à tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'Angers, quel que soit leur statut, huit actuellement, dont l'INRA, Angers Technopole et l'université catholique de l'Ouest. Elle est

dirigée par une professeure d'université, assistée du chargé de mission Europe et d'un secrétariat. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- inciter et faciliter l'implication des structures de recherche dans les partenariats et le pilotage de projets européens dans le cadre du PCRDT ;
- constituer une plate forme de formation et d'information commune sur l'Europe, ouverte et accessible à l'ensemble des acteurs de la recherche académique et de la recherche industrielle ;
- contribuer à renforcer la présence des établissements angevins dans des programmes européens d'aide au développement de l'enseignement supérieur ;
- s'intégrer dans le dispositif européen mis en place par la Région des Pays-de-la-Loire. Il s'agit d'un réseau de coordination et d'échange d'informations avec les services de la région et des régions voisines (Bretagne et Poitou-Charentes), avec les services du ministère et les EPST, notamment ceux qui sont présents dans la région (CNRS, INRA et INSERM).

Le partenariat avec la région permet à la cellule de bénéficier des services de la représentation de la région, en association avec les régions voisines, à Bruxelles. Le partenariat avec Angers Technopole favorise le rapprochement des entreprises et des laboratoires et les incite à déposer des projets européens communs.

Cette cellule Europe informe les chercheurs sur les appels à propositions grâce à une activité de veille quotidienne, les aide à trouver les programmes qui pourraient les concerner, mais aussi à monter et à gérer leurs projets. Elle a mis en place un observatoire local des programmes européens et une série de réunions publiques d'information et de séances de formation. En rendant plus lisible l'information communautaire et en apportant un soutien logistique aux porteurs de projets, en collaboration avec le SAIC, elle permet aux chercheurs de se consacrer aux aspects scientifiques de ceux-ci.

Au début de l'année 2006, les 54 laboratoires angevins avaient déposé 35 projets, ce qui traduit un engagement substantiel. A la même période, 35 % de ces projets avaient été acceptés, taux supérieur à la moyenne nationale, et 14 % étaient en attente. Les laboratoires sont coordonnateurs de projets dans 9 % des cas.

La cellule Europe de l'université d'Angers doit sans doute son succès au fait qu'elle émane de la volonté des acteurs de la recherche et qu'elle est une structure de proximité à leur service. L'adhésion des chercheurs à ce dispositif se mesure à un taux de réponse de 100 % aux enquêtes lancées par la cellule auprès des chercheurs et à une participation élevée aux journées de formation et d'information. La mission a d'ailleurs constaté le niveau élevé de professionnalisme de celles-ci.

La cellule envisage d'organiser un séminaire d'échanges de bonnes pratiques avec les universités engagées dans le même mouvement que l'université d'Angers, par exemple à Aix-Marseille, Metz, Amiens, Paris VI, Grenoble, Strasbourg ou Rennes.

L'appui de la région est décisif dans ce dispositif et il ne se limite pas à cet établissement. La région souhaite en effet implanter des cellules Europe dans les trois universités de la région. D'autre part, l'Etat et la Région financent ensemble un poste d'animateur régional de cette

politique. La personne recrutée a une triple expérience de recherche, de créateur d'entreprise et d'expertise à Bruxelles. Il a pour mission d'être l'intégrateur des différents programmes régionaux dans les programmes européens de diffuser l'expérience angevine auprès des autres établissements. Il dispose d'une assistante à mi-temps et d'un secrétariat. Il intervient en appui aux cellules pour la définition de projets ou la recherche de partenaires. Il peut aider à préparer les réunions de consortium à Bruxelles.

**La mission recommande au ministère délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche ainsi qu'à la CPU d'encourager les universités et les PRES, y compris par des incitations financières, à mettre en place des cellules spécialisées dans l'appui à la participation des laboratoires aux programmes de recherche européens et à faciliter l'émergence d'un réseau de cellules Europe au plan national, sans que celui-ci fasse l'objet d'un pilotage centralisé. La coopération avec les régions doit être particulièrement encouragée dans ce domaine.**

### **4.3. Un appui des régions parfois décisif dans cette organisation**

Le dispositif local décrit à l'université d'Angers se double de la création d'un "espace interrégional européen" Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, ouvert en 2005 également, et visant à "renforcer les liens entre les territoires et à accentuer les actions de coopération interrégionale" en amplifiant la présence des trois régions à Bruxelles.

Sept personnes, dont cinq chargés de mission, travaillent ainsi à Bruxelles pour ces trois régions, en consacrant une part importante de leur temps aux questions de recherche et d'innovation. Cette équipe met son expertise, en association avec les cellules universitaires et l'animateur régional, au service des projets soutenus par les conseils régionaux, mais pas uniquement. Au total, cet "espace interrégional" gère un portefeuille d'une quinzaine de projets européens. Il intervient clairement de plus en plus comme un référent naturel des équipes de la région en rendant des services que ni le CLORA ni la CPU ne sont en mesure de rendre dans le détail. Il est très impliqué dans de nombreux circuits professionnels. Ses sources d'information sont multiples, en particulier en raison de sa participation à différents types de réseaux, tel ERRIN (European Regions Research and Innovation Network) qui fédère 190 organisations représentant des régions européennes ayant les mêmes préoccupations qu'eux-mêmes et qui reçoit le soutien financier de la Commission.

La majorité des régions françaises disposent d'une représentation à Bruxelles, et peuvent apporter un soutien aux universités dans la défense de leurs projets. Elles aident souvent, selon des formes variées au montage de projets. Par exemple, l'Aquitaine s'est engagée dans une démarche spécifique d'aide aux PME-PMI (on connaît les médiocres résultats des entreprises françaises de cette catégorie) en les faisant accompagner par des laboratoires, ce qui a donné quelques résultats positifs. De son côté, la région Alsace a fortement soutenu les biotechnologies et a eu de bonnes réussites dans le 6<sup>ème</sup> PCRDT. La région Picardie aide l'université de technologie de Compiègne pour sa coordination du PCN « innovation ». Dans la problématique déjà soulevée d'une représentation renforcée des universités françaises à Bruxelles et d'une mutualisation des compétences des cellules dédiées aux affaires européennes les régions ont un rôle éminent à jouer.

D'une manière générale les régions, bien qu'elles n'aient pas de compétences de droit dans le domaine de la recherche, veulent structurer les acteurs de la recherche au niveau régional, les accompagner dans leur participation aux programmes européens pour contribuer à construire l'Espace Européen de la Recherche (EER). L'Association des Régions de France (ARF) a d'ailleurs rendu, en décembre 2005, un avis très précis sur la proposition de 7<sup>ème</sup> PCRDT<sup>31</sup>, en appuyant les propositions de dispositifs destinés aux régions, en réclamant davantage de complémentarité entre le PCRDT et les autres politiques communautaires notamment la politique régionale et de cohésion et enfin en demandant davantage de synergie entre les niveaux d'intervention européen, national et régional avant la mise en œuvre du PCRDT.

Cette position des régions rencontre pleinement celle de la Commission et notamment de la DG recherche. Un de ses membres, chef de secteur « Aspects régionaux de la politique de recherche », dans le cadre de l'une de ses interventions à l'Université de technologie de Compiègne en janvier 2005 insiste sur la dimension régionale de l'Espace Européen de la Recherche : « Les régions sont de plus en plus des acteurs importants dans le domaine de la recherche et de l'innovation. C'est ainsi qu'elles peuvent dynamiser de façon significative le processus de mise en place de l'EER. Il faut territorialiser les politiques de recherche en accordant une attention particulière aux facteurs et opérateurs locaux dans la conception et la mise en œuvre des politiques de recherche. Les régions doivent jouer un rôle actif de soutien proactif, basé sur le partenariat public-privé ; renforçant les acteurs sur le terrain, mettant à disposition l'infrastructure et les moyens nécessaires liant davantage les créateurs et les utilisateurs de la connaissance ». Ce responsable présente, depuis 2005, le programme "Régions de la connaissance" aux universités européennes. L'IGAENR a souligné dans un précédent rapport (Recherche et territoires - Réf 2005-103) l'intérêt de la dynamique interrégionale européenne.

Dans ce contexte, on peut envisager un engagement plus grand des régions dans la préparation des projets, un soutien à la mise en place de structures dédiées à l'Europe permettant une amélioration forte de leur efficacité et une représentation permanente à Bruxelles notamment au bénéfice des universités.

#### **4.4. Le cas particulier de la formation des équipes de recherche et des responsables administratifs des projets européens**

La compétence en matière de projet européen ne s'improvise pas. Si la réponse à un appel d'offres impose une procédure qui est à la portée de tous les scientifiques, le savoir faire permettant à son dossier d'émerger au dessus des autres nécessite une expérience qui ne s'acquiète qu'au bout de quelques années et qui se construit par l'analyse des échecs comme par celui des réussites.

---

<sup>31</sup> « Les régions françaises réaffirment leur plein et entier soutien à la construction d'un Espace Européen de la Recherche dans lequel leur place et leur rôle seront pleinement reconnus. Dans cette configuration, elles soutiennent à la fois globalement la proposition du 7<sup>ème</sup> PCRDT et la proposition de budget qui lui serait consacré. Elles demandent à cet égard aux Etats membres de doter le PCRDT d'un budget ambitieux afin de réussir les objectifs définis lors du Conseil européen de Lisbonne ».

Entrent dans les conditions du succès, le choix des termes appropriés, une connaissance approfondi de l'anglais scientifique et bruxellois, l'art de présenter une recherche en fonction des objectifs poursuivis par les bureaux européens, ce qui implique de connaître ces objectifs, une information sur la pression des offres face aux possibilités de la commission, la connaissance de la façon dont les experts apprécient de voir présenter un dossier et enfin tous contacts permettant de à son dossier d'être retenu.

L'ensemble de ces connaissances peut se regrouper sous deux rubriques :

- les éléments de base permettant au dossier de passer en bon rang le niveau de l'expertise. A ce titre, figurent la notoriété de l'équipe, les autres équipes européennes qui y sont associées, la qualité et l'intérêt de la recherche elle-même, sa présentation claire et valorisée par les résultats que l'on en attend ;
- les éléments liés au lobbying à faire autour du dossier lui-même qui consiste à utiliser tous les moyens autorisés pour mettre en valeur le projet et faire en sorte qu'il soit retenu.

La préparation du dossier et sa mise en valeur, qui dans certains pays sont faites par des professionnels du lobbying, sont encore trop considérées avec méfiance en France. Or, si l'on veut progresser dans nos résultats aux appels d'offres européens et mettre toutes les chances de notre côté, il est indispensable de se mettre au même niveau que nos partenaires européens et de considérer le métier de lobbyiste à sa juste valeur en intégrant dans les coûts de réponse aux appels d'offres, le recours à un expert dans ce domaine.

Tous ces éléments qui, pour certains sont faciles à décrire mais qui, au fur et à mesure que l'on approche de la décision finale de sélection du dossier deviennent plus subtiles et difficile à appréhender, nécessite une formation permettant aux chercheurs qui souhaitent répondre aux appels d'offre européens de connaître les règles du jeu écrites et non écrites.

Des formations existent dans les organismes de recherche, certaines universités en organisent au titre de la formation permanente. Tout cela est fait un peu en ordre dispersé, au gré des compétences locales, sans évaluation véritable et sans souci de mutualisation des expériences des uns et des autres.

**Il serait très souhaitable qu'une formation à la pratique et au travail avec les institutions européennes existe sur les questions d'enseignement et de recherche. Cela peut être mis en place en faisant appel aux experts français, aux fonctionnaires de la commission, aux END et aux personnes qui reviennent en France après une période de travail au sein de la commission ou des structures de représentation françaises à Bruxelles.**

**Dans l'esprit des rédacteurs, il est de la compétence du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche de susciter une telle formation et d'en assurer la pérennité.**

## **4.5. Des exemples étrangers méritent d'être pris en considération**

Plusieurs pays européens ont mis en place des structures, voisines des nôtres en apparence, qui présentent des modalités de fonctionnement différentes. Le cas de la Grande-Bretagne est particulièrement intéressant, ceux de l'Allemagne et des Pays-Bas également.

### **4.5.1. *Le Royaume-Uni***

L'articulation des activités de UKRO (United Kingdom Research Office), homologue du CLORA, des cellules Europe des universités, des agences de développement régional et des PCN mérite d'être explicitée.

UKRO a été le premier bureau de liaison entre la Commission et les organismes de recherche d'un pays établi à Bruxelles, en 1984. Il est un lien direct entre les universités et la Commission. Fondé à l'origine par l'un des huit *Research Councils*, agences de moyens thématiques finançant les recherches sur projets, il en réunit sept aujourd'hui et au total près de 150 organisations de recherche, principalement des universités, à l'image du système britannique. En charge du recueil et de la diffusion de l'information relative aux programmes de recherche européens il est surtout une structure, très réactive, de réponse à toute question relative au domaine en provenance des universités, et d'appui au montage de projets. L'originalité de son organisation réside dans le fait que sur ses onze membres permanents, six sont des conseillers Europe de haut niveau ayant en portefeuille à la fois un champ thématique correspondant à un (deux dans un cas) *Research Council* et un groupe d'universités de plusieurs régions. Une conseillère est également en charge de huit universités étrangères. Ainsi, plutôt que d'avoir, comme au CLORA, des représentants de chaque structure de recherche et de la CPU, UKRO permet notamment à chaque université d'être en contact direct et permanent avec une personne qui suit les questions européennes intéressant sa région et capable de fournir l'information en matière de montage de projet sur la réglementation européenne applicable. UKRO entretient des liens étroits avec la Représentation permanente britannique. La contrepartie de ce service professionnel à la demande est le versement d'une cotisation par les universités membres du réseau. Celle-ci s'élève actuellement à 4 500 € par an. Les cotisations des 150 organisations membres couvrent 80 % des dépenses, les 20 % restant le sont par les *Research Councils*, dont les budgets proviennent de l'*Office of Science and Technology* (direction de la recherche et de la technologie) du *Department of Trade and Industry* (ministère du commerce et de l'industrie). On doit noter que dans le système britannique les universités sont destinataires de la majorité des crédits de recherche et de plus de 60 % des crédits communautaires. Elles n'ont pas besoin d'être convaincues de la nécessité de s'organiser dans ce but. Un instrument comparable à EUROSFAIRE, dénommé FP6UK, est considéré comme le principal instrument d'information et agit en complément indispensable d'UKRO.

La force d'UKRO repose également sur le dynamisme des cellules Europe des universités. La mission a rendu visite à l'une de celles qui sont particulièrement bien organisées et dont les résultats sont probants, à l'UCL (University College London). L'UCL compte 10 000 chercheurs et enseigne toutes les disciplines, à l'exception des STAPS et de la théologie. La responsable de la cellule Europe est en même temps conseillère du président en matière de

stratégie européenne de recherche. En poste depuis dix ans, cette universitaire d'origine allemande avait travaillé auparavant à la Commission européenne. A son arrivée, les chercheurs confirmés étaient sceptiques quant à l'intérêt de participer aux programmes européens mais ils ont été progressivement convaincus par les résultats obtenus. En effet, avec sept permanents, la cellule permet à l'UCL d'être présente dans tous les champs du 6<sup>ème</sup> PCRDT. Au total, les équipes de l'UCL ont participé à 500 projets européens, dont 250 projets du 6<sup>ème</sup> PCRDT, dans lequel elles coordonnent par ailleurs une quinzaine de projets. Les ressources tirées de projets permettent de rémunérer des *projects managers* spécialisés en matières financière, juridique et administrative. A mesure qu'elle se développait, cette structure a de moins en moins utilisé les services d'UKRO, mais continue d'y cotiser.

Les universités sont insérées dans un territoire régional qui compte un instrument très actif, les *Regional Development Agencies* (agences régionales de développement). Elles jouent un rôle déterminant dans les régions en reconversion et dans la création des dynamiques semblables à celles de nos pôles de compétitivité. La mission a rendu visite à l'agence de développement du Sud-Est de l'Angleterre (SEEDA) qui poursuit l'objectif, dans une démarche autonome puisqu'il n'y a pas de pilotage national du fonctionnement des agences de ce type, de faire travailler ensemble les entreprises ainsi que les établissements d'enseignement et de recherche dans la perspective de l'"agenda de Lisbonne". SEEDA consacre un programme important à l'entrepreneuriat auprès des jeunes et des femmes mais l'essentiel de son action concerne l'opération "*Regeneration Agenda*" qui doit servir de catalyseur au développement régional. Le budget de cette opération est de 2,4 M€ par an, et est consacré pour moitié aux infrastructures et pour moitié à l'innovation et au développement des compétences. Il a permis d'introduire de nouvelles "externalités" dans la région, pour reprendre les termes du rapport Prager (ADIT), en créant deux nouvelles universités dont celle d'Hastings, portant le nombre des universités de la région à 25. SEEDA engage des actions de formation et de conseil dans les domaines de l'innovation, du transfert de connaissances et des compétences nécessaires à l'innovation. Des diplômés de l'enseignement supérieur sont mis pendant plusieurs semaines à la disposition de PME pour les aider à accroître leur degré d'innovation. Elle met les PME en réseau et les aide à collaborer avec les universités. SEEDA offre du temps de conseil gratuit, à l'image d'expériences suédoises et canadiennes, avec 16 conseillers, et aide les entreprises à répondre aux appels d'offres de Bruxelles, sans se substituer à elles. Elle compte 250 permanents et plusieurs dizaines de consultants.

Le statut et le rôle de certains PCN permettent par ailleurs d'améliorer la participation des PME britanniques aux programmes européens. La Sté BETA Technology, située à Doncaster, à 300 km au nord de Londres, a été créée en 1984 par un universitaire qui a souhaité fonder une entreprise de recrutement de cadres scientifiques pour le secteur privé. Elle réalise 4 M€ de chiffres d'affaires et emploie 30 consultants. Son activité est conduite principalement dans le Yorkshire et l'Ouest des Midlands. Beta est presque entièrement financé par un contrat avec le *Department of Trade and Industry* (ministère du commerce et de l'industrie) aux termes duquel la société est prestataire de services, à titre gratuit, à l'égard des PME des régions concernées, pour accroître leur participation aux programmes cadres européens de recherche. Par ailleurs, alors que Beta est entièrement privée, la société est PCN national pour le programme PME du 6<sup>ème</sup> PCRDT et plusieurs de ses cadres sont également PCN de cinq

thématiques scientifiques. BETA a pour cœur de métier la gestion de projets, le PCRDT et les fonds structurels, l'implantation et le développement de centres d'excellence, le transfert de technologie, l'accès des femmes à l'entrepreneuriat et le développement de l'emploi en général. BETA fait à la fois de la recherche de partenaires et identifie à ce titre des PME considérées comme capables de s'intégrer à un projet du programme cadre, et dissuade les autres, mais fait aussi beaucoup de formation destinée à simplifier et à démystifier les procédures perçues comme lourdes par les entreprises. Des études de cas sont présentées et des dossiers de simulation de candidature à Bruxelles sont utilisées pour former les futurs partenaires. Ces documents sont d'un niveau excellent. Avec cette véritable activité de courtage que conduisent ces PCN privés, en recherchant des partenaires utiles et complémentaires, la Grande-Bretagne s'est dotée d'un outil très efficace. Cette seule société a travaillé depuis quatorze ans avec 5 000 PME et a réussi à entraîner la participation de 1 000 PME dans le 6<sup>ème</sup> PCRDT, performance remarquable. De ce point de vue, ne faut-il pas s'interroger sur la pratique française en matière de désignation des PCN ? Sommes-nous certains que le quasi monopole d'OSEO-ANVAR dans la représentation des PME françaises et leur mobilisation dans les programmes cadres soient la seule solution possible ?

**La mission recommande les initiatives de partenariat européen, telle celle engagée par OSEO-ANVAR avec la société britannique PERA. Une étude sur la collaboration des centres OSEO-ANVAR en région avec des sociétés ou des institutions européennes devrait être entreprise.**

#### **4.5.2. L'Allemagne**

Le pendant du CLORA est, en Allemagne, le KOWI (Koordinierung Stelle EG der Wissenschaft Organisationen), qui représente dix organismes de recherche allemands y compris la DFG (Deutsche Forschung Gemeinshaft), principale agence de moyens, fondée en 1912, qui le finance entièrement. Il comprend aussi la HRK (Hochschulrektorenkonferenz), homologue de la CPU française, mais qui compte une administration permanente importante. Même si les principaux organismes de recherche, tel l'institut Max Planck, ont leurs propres structures de représentation et d'influence à Bruxelles, le KOWI est le point central depuis lequel diffuse l'information européenne en matière de recherche en Allemagne. Il compte seize personnes, huit à Bruxelles et huit à Bonn, siège du ministère fédéral de la recherche, dont trois conseillers sur les matières juridique, financière et administrative. Il s'intéresse beaucoup aux jeunes chercheurs, l'un des points forts du programme national allemand de recherche. Les END semblent peu sollicités, sans doute par considération pour leur statut européen, mais aussi parce que l'organisation dispose de nombreux contacts personnels au sein des institutions communautaires. Le KOWI a été en relation d'appui avec 6 000 chercheurs. Les PCN, de leur côté, travaillent essentiellement à l'expertise scientifique thématique et ne jouent pas de rôle comparable à celui de leurs homologues britanniques décrit précédemment.

S'agissant des cellules Europe des universités, la situation est passée par des phases variées depuis quinze ans. Dans un premier temps, de nombreuses cellules ont émergé dans les universités. Leur nombre a décrue fortement ensuite, en partie en raison de l'action efficace du KOWI mais aussi des pratiques de mutualisation engagées par plusieurs universités. Les

universités de Berlin, Munich et d'Aix-la-Chapelle, par exemple, ont créé un groupe de travail entre les responsables des cellules pour échanger leurs bonnes pratiques. Le KOWI invite les responsables des cellules une fois par an à Bruxelles et leur offre un programme de formation incluant généralement un contact avec la DG recherche. Les cellules des universités allemandes comptent rarement plus d'une personne. L'action du KOWI est considérée comme déterminante.

#### **4.5.3. *Les Pays-Bas***

Les Pays-Bas disposent à Bruxelles d'une représentation des universités et organismes de recherche : NEST (Maison des Pays-Bas pour la science et la technologie).

Le rôle de cette dernière est de promouvoir la participation des scientifiques néerlandais, des instituts de recherche des entreprises et des industries aux programmes de R&D de l'Union Européenne.

Il est également de porter à l'attention des instances européennes impliquées dans la R&D les positions et la politique néerlandaise en matière de recherche aussi bien venant des structures publiques que des institutions privées de recherche.

Enfin, il consiste à soutenir les coopérations entre les membres hollandais de NEST en relation avec les programmes européens ou plus largement avec les partenaires de l'Union Européenne.

Les clients de NEST sont au nombre de cinq :

- le centre néerlandais pour la recherche scientifique (NWO) ;
- le bureau de liaison Senter/EG ;
- l'académie royale des arts et des sciences (KNAW) ;
- l'association des universités néerlandaises (VSNU) ;
- le centre néerlandais pour la recherche scientifique appliquée (TNO).

##### *→ Les services offerts par NEST*

- La diffusion dans l'appareil de R&D néerlandais des informations officielles et informelles sur les activités européennes de recherche développement.
- La publication d'une lettre mensuelle.
- Le conseil stratégique sur la participation aux programmes européens.
- La recherche de partenaires européens.
- L'offre de structures pour permettre des réunions de travail et de la formation dans les locaux de NEST à Bruxelles.
- Établir et maintenir des contacts avec les opérateurs de recherche aux Pays-Bas et avec les services des différentes DG à Bruxelles.
- Faire vivre le réseau des représentants néerlandais dans les différentes structures et comités de l'Union Européenne.

En plus de ces activités de base qui constituent le quotidien des membres de NEST, le plan de travail 2003 a fixé trois objectifs à l'institution :

- prendre des initiatives pour la réalisation de l'espace européen de la recherche ;
- miser sur les actions à long terme pour assurer aux positions néerlandaises une place au sein de la politique de R&D européenne ;
- suivre des dossiers particuliers intéressant les Pays-Bas, comme le brevet européen, la place des femmes dans la recherche, la création éventuelle d'une agence européenne de l'armement, la sécurité alimentaire, l'environnement, l'emploi et les règles en matière d'aide publique à la recherche.

On ne peut terminer cette revue des organismes de représentation de la recherche à Bruxelles sans parler de IGLO qui rassemble une fois par mois les représentants du CLORA, de UKRO, du KOWI de NEST et d'autres. Cette structure est une source d'échange d'information très riche, organisée en groupe de travail sur, par exemple la recherche en matière de sécurité ou la préparation du 7<sup>ème</sup> PCRDT<sup>32</sup>.

## 5. L'influence de l'Europe sur les dispositifs de recherche

Partout en Europe, le développement des programmes de recherche par la Commission a infléchi les pratiques et orienté les politiques.

### 5.1. La recherche développement aux Pays-Bas et l'Europe

#### 5.1.1. *Le Ministère de l'éducation, de la culture et de la science*

Une des caractéristiques de la recherche aux Pays-Bas réside dans la très large indépendance dont bénéficient les 14 universités. En 2004, le financement public, salaires compris se

---

<sup>32</sup> Membres de IGLO (informal group of RTD liaison offices) :

Allemagne: (KOWI) Koordinierungsstelle EG der Wissenschaftsorganisationen  
Belgique: (IWT) Institut pour le développement de Innovation dans la recherche et la Technologie en Flandre qui représente au sein d'IGLO la recherche belge. Le représentant de l'institut est également point de contact National pour le 6ème PCRDT  
Espagne : (SOST) bureau espagnol pour la science et la technologie  
Finlande : (Fili) Correspondant finnois pour la R&D à Bruxelles  
France : (CLORA) club des organismes de recherche et associés  
Hongrie : (HunOR) bureau hongrois de recherche et développement  
Israël : (FURAD) forum des directeurs de la recherche des universités  
Italie : (CNR) Consiglio Nazionale delle Richerche  
Pays-Bas : (NEST) maison néerlandaise de la science et de la technologie  
Pologne : (KBN) représentation permanente du comité d'Etat pour la recherche scientifique.  
Portugal : (PRELO) bureau de liaison portugais pour la recherche  
Royaume-Uni : (UKRO) bureau de recherche du Royaume-Uni  
Slovénie : (SBRA) association slovène pour les affaires et la recherche.  
Suède : Conseil suédois pour la R&D européenne  
Suisse : Bureau suisse de contact pour la recherche et les universités  
Turquie : (TURBO) bureau turc pour la recherche et les affaires

montait à 3,5 milliards d'euros, soit 1,8 % du PIB. Ce dernier chiffre assez modeste situe les Pays-Bas dans la moyenne des pays de l'OCDE. Cependant, le pays dispose du plus haut pourcentage de ressources humaines consacré à la recherche dans l'union européenne : 31 % des actifs et se situe au troisième rang mondial après la Suisse et les Etats-Unis en terme d'index de citations : 1,25.

Le financement de la recherche n'est pas fléché, mais des procédures d'évaluation externe des universités tous les 6 ans avec une petite évaluation à 3 ans, garantissent la qualité de l'enseignement et de la recherche. La qualité de l'évaluation elle-même est surveillée par les autorités de tutelle et très clairement liée au montant des crédits alloués.

Du fait de la petite taille du pays, les Pays-Bas ont une longue pratique de l'évaluation internationale de leurs universités et centres de recherche. Les groupes d'experts sont constitués parfois en majorité d'experts étrangers. L'Etat finance principalement la recherche fondamentale, l'industrie finance 12 % de la recherche à raison de 7 % pour les universités et 22 % pour les organismes de recherche.

Si l'on cherche à décrire le paysage scientifique néerlandais, on trouve un premier niveau qui est celui des financeurs : l'Etat, les entreprises, les fonds nationaux et l'Union européenne.

A un niveau intermédiaire, se situent les agences de financements : NWO qui a un accord de coopération avec le CNRS (9 instituts de recherche, un budget de 400 M€ par an), KNAW l'académie des sciences (17 instituts de recherche 120 M€par an) et SenterNovem qui finance surtout la recherche finalisée.

Au troisième niveau, les opérateurs. On y trouve les universités (9 généralistes, 3 technologiques, 1 d'agriculture et une pour l'enseignement à distance), des instituts de recherche (dont le plus connu est NTO) des entreprises nationales ou internationales (Philips, Unilever).

L'évaluation est portée par trois structures :

- le conseil d'évaluation pour la science et la technologie (AWT) ;
- l'académie royale des arts et de la science (KNAW) ;
- des conseils dédiés à une discipline ou un groupe de discipline.

La mise en place des plateformes pour l'innovation est une initiative récente, d'août 2003, qui fait suite à une recommandation du conseil d'évaluation pour la science et la technologie. Sous l'autorité du Premier ministre, elle regroupe le ministère de l'éducation de la culture et de la science et celui des affaires économiques. Sa mission est de développer des stratégies et des nouvelles politiques pour l'innovation pouvant impliquer si nécessaire des bouleversements institutionnels. « Cette initiative doit agir comme un brise glace dans les institutions dédiées à la recherche » mot d'ordre du Premier ministre.

Les priorités nationales pour la recherche se concentrent sur les sciences de la vie, les technologies de l'information et des télécommunications et les nanotechnologies.

Pour les Pays-Bas, l'apport des crédits européens à 5 % du total de la recherche néerlandaise. Un bureau des organismes de recherche et des universités existe à Bruxelles NEST<sup>33</sup>. Trois personnes à plein temps y sont employées en liaison avec la représentation permanente hollandaise auprès de l'Union Européenne. La politique du ministère chargé de la recherche est de ne pas interférer dans des structures qui fonctionnent bien. Ainsi chaque université possède un responsable Europe lui-même en contact avec Nest. L'interaction entre les deux relève de leur seule responsabilité et les autorités ministérielles laisse le réseau fonctionner. Le ministère n'organise pas la communication sur les affaires européennes. Les opérateurs, organismes et universités en font leur affaire.

En définitive, le ministère de l'éducation de la culture et de la science a une action d'impulsion d'une politique, se charge de répartir les grandes masses des fonds publics et veille aux bonnes conditions de l'évaluation scientifique mais il n'intervient pas dans l'organisation et le fonctionnement courant des opérateurs de recherche.

### **5.1.2. EG Liaison Senter Novem**

EG Liaison Senter Novem est une structure légère de conseil à la recherche finalisée. Constitué de 35 agents, elle relève du ministère des affaires économiques. Elle n'a pas de crédit à distribuer mais possède une fonction de conseil et d'expertise. Quatre pôles la composent :

- le centre de relais de l'innovation qui a pour but de développer l'innovation dans les petites et moyennes entreprises (4 personnes) ;
- le centre de contacts européens pour 15 domaines scientifiques jugés prioritaires ;
- ETI qui suit les performances néerlandaises dans les programmes cadre européens (taux de retour, etc.) ;
- EG Liaison possède un centre qui répond aux questions européennes avec des objectifs chiffrés de réponse. Pour une analyse pas plus de 5 heures, pour une question pas plus de quelques minutes. Une réunion tous les mois avec le ministère de l'économie, une tous les deux mois avec celui de l'éducation de la science et des arts.

EG dispose d'une équipe qui suit Eureka. Elle a développé un dispositif très intéressant d'analyse des candidatures qui ont échouées aux appels d'offre. Ces analyses débouchent sur des formations pour les candidats malheureux. Ces stages sont payants.

EG a développé également des outils permettant d'évaluer les chances de réussite des candidats à des appels d'offres européens. Si le pourcentage de chance est inférieur à 50 % aucune aide n'est fournie au candidat.

Il faut insister également sur le rôle important des « liaisons officers » des correspondants Europe placés dans les universités et les organismes. C'est à partir de ce réseau que se construit toute la collaboration entre la DG recherche et les opérateurs néerlandais. Chaque « liaisons officer » passe une partie de son temps à Bruxelles avec comme point d'appui NEST.

---

<sup>33</sup> Netherlands House for Science and Technology (cf. description page 13).

Leur rôle est de défendre et faire progresser les propositions de leurs établissements respectifs. En revanche, les experts nationaux détachés ou fonctionnaires européens de nationalité néerlandaise sont peu, voir pas du tout utilisés collectivement par la RP ou les ministères néerlandais concernés. Ils font toutefois partie du réseau des contacts personnels que peuvent posséder les « liaisons officers ».

### **5.1.3. *Netherlands organisation for Scientific Research (NWO)***

NWO est, d'une certaine manière, l'équivalent du CNRS aux Pays-Bas avec lequel il entretient d'étroites collaborations et essaie de trouver des positions communes par rapport aux thématiques choisies dans les programmes cadres. Le NWO, l'IRD et le CNRS ont des accords bilatéraux qui se négocient directement entre les institutions sans que le service scientifique de l'ambassade de France soit toujours informé. Le NWO, l'IRD et le CNRS se sont mis d'accord afin d'avoir des règles communes sur les droits de propriété intellectuelle.

NWO est une agence de moyens qui fonctionnent avec 300 personnes. L'agence finance les universités et les Instituts de recherche. Elle est organisée en départements scientifiques comme peut l'être le CNRS.

Sur la création du conseil européen de la recherche, le NWO a évolué et après avoir été assez défavorable par crainte de voir ce conseil manquer de moyens et d'autonomie, le NWO s'est résolu à sa création sous la forme d'une agence. Le service des relations européennes et internationales du NWO a établi des relations directes avec la direction B de la DG recherche dont le directeur est de nationalité néerlandaise.

Le NWO regrette la mésentente qui peut exister entre les personnes présentes dans les comités de programmes et les scientifiques insuffisamment informés des choix de la commission.

Le NWO se réunit tous les deux mois avec l'Académie des Sciences pour décider des programmes communs. NWO finance des centres d'excellence et développe des collaborations scientifiques transfrontalières avec la Belgique, l'Allemagne. Le NWO estime que la taille des Pays-Bas nécessite des alliances ou nos deux pays se retrouvent ensemble sans doute pas suffisamment souvent aux dires des partenaires néerlandais qui regrettent que les instances scientifiques françaises au plus haut niveau ne prennent pas suffisamment en compte toutes les possibilités de coopérations et d'alliance existantes entre la France et les Pays-Bas.

### **5.1.4. *L'association des universités néerlandaises***

C'est une association non gouvernementale extrêmement bien installée (comme le sont toutes les administrations visitées par la mission). Le budget de l'association est de deux millions d'euros par an entièrement financés par les cotisations des 14 universités. Ils sont en relation avec l'association européenne des universités, avec le ministère de l'économie, avec NWO, et avec le ministère de l'éducation.

L'association estime qu'elle doit améliorer son influence dans la communauté scientifique, auprès du gouvernement et dans le monde des affaires, c'est le cœur de sa mission.

L'association organise des conférences, donne de l'information complémentaire, cherche à influer entre autre sur les décisions concernant les règles de participation du 7<sup>ème</sup> PCRDT.

Les spécialistes du siège de l'association conseillent leur correspondant dans les universités qui eux-mêmes ont des relations directes avec NEST. L'équipe dirigeante de l'association suit très attentivement la politique des REX, des PI et des actions Marie-Curie. Sur la pérennisation des réseaux, la CPU néerlandaise est beaucoup moins inquiète que les français, elle pense qu'ils continueront à fonctionner quoiqu'il arrive et quel que soit le statut choisi.

L'impression de coordination et d'efficacité de cette institution entre NEST à Bruxelles (structure légère) et le siège de l'association ainsi que tous les partenaires nationaux et l'EUA est frappante. Aucune structure française n'a autant insisté sur le rôle de l'EUA que nos interlocuteurs. Ils essaient de définir une stratégie à travers les positions de tous les partenaires et de la traduire dans les programmes européens.

L'impression générale qui ressort de l'organisation néerlandaise de R&D est qu'elle favorise les circuits courts de décision et confie une assez large autonomie d'action aux personnes concernées par les programmes européens à tous les niveaux de responsabilité. C'est sans doute une raison de leur succès en matière de recherche européenne.

### ***5.1.5. Le conseil pour la politique scientifique du gouvernement***

WRR est un haut conseil chargé de conseiller le gouvernement dans sa stratégie scientifique. Il est composé de 7 scientifiques nommés pour 5 ans non renouvelables, qui sont saisis ou peuvent s'autosaisir d'un sujet. Actuellement, trois études ont été commandées par le gouvernement :

1. les normes et les valeurs sociales « savoir-vivre ensemble durable » ;
2. la sécurité (problème de l'autonomie de la police décentralisée en Hollande) ;
3. l'Europe et le marché du travail.

Le gouvernement est obligé de répondre au rapport, mais n'est pas contraint d'en suivre les recommandations. Sur 5 ans, les sages établissent au maximum 2 rapports, ils sont aidés par des spécialistes appointés. Les sages sont des experts reconnus qui enseignent pour la plupart dans les universités.

A titre d'exemple, un rapport a été rédigé récemment sur la politique d'innovation. Il a débouché sur la création des plateformes de l'innovation repris comme une initiative du gouvernement. Ces plateformes ont pour but d'établir des liens entre les PME-PMI et les chercheurs des universités, dans les domaines où les néerlandais ont des résultats particulièrement excellents, tels la gestion de l'eau et l'agriculture. L'approche stratégique retenue par ces plates formes consiste à identifier un objectif précis en matière d'innovation et de mettre les moyens nécessaires pour l'atteindre. Ces initiatives ont créé un marché du transfert et donc des emplois. Les intermédiaires font souvent défaut en France pour aider les chercheurs à comprendre les demandes des PME. Aux Pays-Bas, la fonction d'intermédiaire est traitée comme un métier. La démarche néerlandaise consiste en l'espèce à partir d'une problématique et non d'une discipline.

Les Pays-Bas ont choisi de répondre à des besoins locaux et non plus de favoriser les recherches des grandes entreprises qui disposent déjà de centres de recherche importants. Par ce biais, l'Etat finance les universités à hauteur de 50 % pour les projets innovants.

Comme en France après la loi sur l'innovation et la recherche de 1999, les enseignants chercheurs peuvent faire de la consultance mais ils doivent reverser un certain pourcentage à l'université (25 % à Amsterdam). En général, ils préfèrent prendre un temps partiel qui est plus intéressant financièrement.

## **5.2. Les relations entre l'Union Européenne et l'Allemagne en matière de recherche et développement**

### **5.2.1. *Ministère de l'éducation et de la recherche (BMBF)*<sup>34</sup>**

La ministre de la recherche dispose de quatre secrétaires d'Etat et de 9 grandes directions :

1. stratégie ;
2. pilotage de la recherche, conseil de la recherche ;
3. administration centrale ;
4. coopération européenne et internationale ;
5. réforme de l'éducation ;
6. formation permanente ;
7. recherche sur les transports et l'espace ;
8. nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
9. santé, biotechnologies.

Les résultats allemands au 6<sup>ème</sup> PCRD sont les meilleurs parmi les partenaires européens puisque la recherche allemande obtient 25 % des contrats du programme cadre. En Allemagne comme ailleurs, la difficulté essentielle consiste à disposer d'informations très en amont précédant les décisions en provenance de l'UE.

Les données proviennent des différents bureaux présents à Bruxelles qui sont connectés directement au BMBF, en particulier, un contact direct existe le groupe recherche de la représentation permanente de l'Allemagne à Bruxelles et le BMBF. Il n'a pas été jugé utile, comme en France, de disposer d'un secrétariat général aux affaires européennes (SGAE) qui coordonne l'ensemble de la position allemande sur les questions européennes. Les autorités allemandes privilégient le lien direct entre le ministère concerné et son représentant au sein de la RP allemande auprès de l'UE, celle-ci jouant son rôle de défense des positions allemandes à Bruxelles et celui de coordination dévolu au SGAE en France.

Par ailleurs, le ministère de l'éducation et de la recherche pousse très fortement à la réforme des universités dans la perspective d'une concurrence accrue entre les universités européennes. Ainsi a été mis sur pied l'« initiative d'excellence » du BMBF. Il s'agit d'un programme sur 5 ans (2006 à 2011) qui mobilise 1,9 milliards d'euros à raison de 75 % à la charge des crédits fédéraux et 25 % à la charge des länder.

---

<sup>34</sup> BMBF : Bundes Ministerium für Bildung und Forschung.

Cette initiative comprend trois axes :

1. le soutien à 30 « Exzellenzcluster » entre des universités et les organismes de recherche. Le montant moyen des crédits annuels par centre d'excellence est de l'ordre de 6,5 millions d'euros ;
2. le soutien au renouvellement des générations de scientifiques par la création d'environ 40 écoles doctorales (Graduiertenschulen). Le budget dédié à cet axe se monte à 1 million d'euros par an et par école ;
3. le soutien d'environ 10 stratégies d'avenir pour la recherche universitaire de pointe avec en moyenne 21 millions d'euros par an. Ces crédits iront vraisemblablement aux universités ayant déjà un nombre important de cluster et d'écoles doctorales.

La sélection est faite par l'agence de la recherche allemande DFG, le haut conseil de la recherche (WissenschaftRat). Les fonds sont gérés par la DFG. 319 projets ont été déposés dont 292 écoles doctorales. Ils se caractérisent par un haut degré d'interdisciplinarité, une collaboration entre les organismes de recherche et les universités et une participation des industriels.

Un conseil d'experts internationaux commun à la DFG et WR effectuera une présélection d'un quart des clusters d'excellence et de la moitié des écoles doctorales le 20 janvier. Le choix définitif aura lieu à l'automne 2006.

Comme on peut le constater, l'initiative d'excellence vise à concentrer très fortement les moyens financiers dont elle dispose sur un petit nombre de projets. Le choix a été fait de mettre un maximum de crédits sur peu d'universités, pas plus d'une dizaine sur les 80 que compte l'Allemagne. Ce plan qui a une durée de 5 ans doit dans l'esprit de ses promoteurs se prolonger au-delà des 5 ans initiaux.

Dans la perspective de la concurrence européenne, l'Allemagne procède également à des regroupements de disciplines dans des universités proches géographiquement l'une de l'autre. Ainsi l'université de Essen et celle de Duisburg se sont partagées la physique et la chimie. La physique se fera en totalité à Essen et la chimie à Duisburg. Les deux universités ont 5 ans pour réaliser ces deux déménagements.

Sur le plan de la gestion, il est envisagé de donner une plus grande autonomie aux universités en matière de crédits et de recrutement. C'est le président de l'université qui recrute les enseignants.

### **5.2.2. *La conférence des recteurs***

La Hochschulrectorenkonferenz (HRK), homologue de notre CPU, est présidée pour une durée de trois ans non renouvelable par un recteur soit rémunéré par un Land important soit à la retraite. Ce président est assisté de 7 vices présidents tous en activité et s'appuie sur un secrétaire général.

A la différence de la CPU, la HRK dispose d'une administration permanente d'environ 100 personnes réparties pour l'essentiel à Bonn (80 personnes dont 60 permanents), mais aussi à

Berlin où se trouve une représentation avec une personne et une vingtaine d'agents dans les universités.

Le processus LMD occupe une part importante de l'activité de la HRK. Le processus a fait l'objet d'un litige entre l'Etat de Hesse et l'Etat fédéral porté devant la cour constitutionnelle de Karlsruhe. La question était de savoir si la mise en œuvre du LMD relevait de l'initiative de l'Etat fédéral ou des länder. La question a été tranchée et actuellement les länder ont compétence sur la création, la définition des diplômes et leurs équivalences. Le niveau fédéral n'intervient plus dans ce domaine.

D'une manière générale, la répartition des tâches est la suivante : l'éducation y compris l'enseignement supérieur relève des länder et la recherche est une compétence partagée entre les länder et l'Etat fédéral.

L'autonomie des länder loin de s'estomper au profit de l'Etat fédéral est au contraire très vivace comme elle peut l'être dans d'autres Etats européens. L'Etat fédéral demeure le premier financeur de la recherche publique en Allemagne. Il finance principalement les grands équipements et les grands organismes de recherche. L'immobilier des universités l'est par une contribution des deux niveaux, fédéral et länder.

L'activité de la HRK est regroupée autour de six grands thèmes :

1. la mise en œuvre du processus de Bologne ;
2. le développement de la recherche universitaire ;
3. la recherche européenne ;
4. la recherche internationale ;
5. les statuts des personnels universitaires et les rémunérations ;
6. l'évaluation et l'accréditation.

Sur ces différents thèmes, les principaux dossiers suivis par la HRK sont très proches des nôtres ; la construction du 7<sup>ème</sup> PCRDT, la suite d'Erasmus Mundus, l'Espace Européen de la Recherche, le conseil européen de la recherche. La HRK est membre de l'EUA (european universities association) et semble y jouer un rôle important.

Le réseau Europe en place à Bruxelles (KOWI et représentation des länder) se retrouve au niveau fédéral et local. Le rôle des experts détachés n'a pas été mis en exergue par les interlocuteurs rencontrés. Il y a certes des contacts mais il s'agit plus de contacts personnels que d'un véritable réseau.

### **5.3. Les interactions entre la recherche développement en Autriche et l'Europe**

Cinq ministères se répartissent la tutelle de la R&D :

- le ministère de l'éducation, des sciences et de la culture finance les universités et l'académie des sciences qui dispose d'instituts de recherche. Ce ministère finance principalement la recherche fondamentale ;

- le ministère des transports, de l'innovation et de la technologie finance des programmes technologiques ;
- le ministère de l'économie et du travail s'intéresse à la recherche associant les laboratoires publics et la recherche industrielle ;
- le ministère de l'agriculture, des eaux et forets et de l'environnement finance ou cofinance des programmes liés à l'environnement ;
- le ministère des finances a également une action d'arbitrage lors de l'attribution des enveloppes recherche aux différents ministère.

Un conseil oriente et conseille le gouvernement en matière de recherche : le Conseil pour la recherche et le développement technologique (RFT).

Trois agences se partagent la politique de recherche et fonctionnent selon le modèle connu de l'appel d'offre.

- le fond de soutien à la recherche fondamentale FWF ;
- la société autrichienne de soutien à la recherche FFG fondée en mai 2004, finance la recherche appliquée et est le regroupement de quatre anciens établissements publics finançant la recherche appliquée ;
- le service économique autrichien AWS gère les programmes de valorisation et de transfert technologique.

### ***5.3.1. Les budgets de R&D***

En 2005, l'Autriche a consacré 2,35 % de son PIB à la R&D soit 5,77 milliards d'Euros. Ce budget est en croissance par rapport à 2004 (+8 %). La répartition entre public et privé s'établit à 36,6 % des dépenses de R&D venant du public (Etat et Länder), 43 % venant des entreprises et 20 % de l'étranger (grands groupes et Europe pour 5 %) et 0,4 % du secteur associatif. Selon les recommandations du RFT, les dépenses de recherche devraient passer à 8,82 milliards d'euros en 2010.

Les domaines d'excellence de la recherche autrichienne portent sur les nanotechnologies et les biotechnologies. Suivent ensuite l'ingénierie, la mécanique et les matériaux, la médecine et la biologie moléculaire et les sciences de l'environnement.

### ***5.3.2. Les tendances de la R&D autrichienne***

On assiste comme ailleurs à la concentration et à la mutualisation des moyens, (mise en réseau et création de centres d'excellence en région). Indépendamment de cette tendance de fond, les grandes orientations de la R&D autrichienne peuvent se regrouper sous les six thèmes suivants :

- garantir le financement à long terme ;
- concentrer les moyens publics et privés sur les activités à fort effet de levier ;
- renforcer les coopérations ;

- améliorer l'image de la science dans le public ;
- soutenir la formation continue les programmes de mobilité et l'accès aux TIC ;
- inciter les PME à s'impliquer dans la R&D<sup>35</sup>.

### **5.3.3. *Le Conseil pour la recherche et le développement***

Créé en 2000, le conseil est composé de 8 personnalités nommées par le gouvernement en raison de leurs qualités personnelles, des universitaires et des industriels. Il est chargé de conseiller le gouvernement fédéral sur la politique de recherche et se réunit de 8 à 10 fois par an. Le conseil a proposé et fait adopter un programme stratégique en matière de recherche pour l'Autriche à horizon de 2010. Ce programme propose des recommandations dans dix secteurs :

- les universités ;
- les entreprises ;
- le secteur associatif ;
- la stratégie pour l'excellence ;
- une orientation internationale ;
- la dimension régionale ;
- les ressources humaines ;
- le rôle pilote de l'Etat ;
- le potentiel de financement de la recherche ;
- le bon usage du financement.

Sans entrer dans le détail de chaque recommandation, on peut s'arrêter à celui concernant l'international. Le conseil recommande de soutenir les équipes qui participent à des programmes européens et internationaux en leur apportant des financements complémentaires. Il recommande également de mieux coordonner les structures régionales et nationales avec les programmes européens.

### **5.3.4. *Le Centre pour l'innovation sociale (ZSI)***

Le centre dispose d'un budget de 4 millions d'euros et de 40 personnels. Il coordonne les activités relatives à l'emploi et au travail. Il alimente l'OCDE en statistiques et a été créé en 1992. Il est issu d'une structure précédente publique. Son statut actuel est celui d'une fondation privée. Comme dans beaucoup de cas, une privatisation des structures d'Etat peut être observée en Autriche. La majorité actuelle, alliance des conservateurs et de l'extrême droite, y est favorable.

Le centre dispose d'une base de données interactive sur les questions européennes, qu'il partage avec d'autres correspondants. Cette base apparemment très utilisée est mise à jour tous les vendredi. Elle est alimentée aussi bien par le ZSI que par ses correspondants.

---

<sup>35</sup> Les éléments de ce début de note proviennent d'une note de Guillaume Roussel du service de coopération universitaire et technique de l'ambassade de France en Autriche.

Le centre a également des liens avec les pays de l'ex Yougoslavie et les Balkans. Il s'intègre dans les programmes d'aide et de formation que l'Autriche a créée en direction de ces pays. Le ZSI est partenaire du CNRS. Les trois activités principales du centre sont concentrées sur la recherche, l'expertise et le conseil. Dans le domaine des migrations, le centre a ainsi établi que 50 % des emplois créés en Autriche provenaient des emplois créés dans des entreprises à base ethnique. On peut citer comme exemple celui des turcs employant leurs nationaux sur une base de recrutement familial ou d'originaires de la même ville. Le ZSI est également en train de mettre la dernière main à un livre blanc sur l'emploi des personnes âgées. Les données en provenance de l'UE sont rassemblées par la RP autrichienne qui ne possède pas d'autre structure de représentation à Bruxelles.

Deux objectifs apparaissent dans la politique autrichienne de R&D, le souhait d'améliorer les résultats du pays aux appels d'offre européens et la volonté de concentrer leur action internationale bilatérale aux pays limitrophes de l'Autriche, la Hongrie, les pays de l'ex Yougoslavie, la Roumanie et la Bulgarie.

Dans les deux cas, des changements récents sont intervenus dans l'organisation de la recherche en Autriche pour la rendre beaucoup plus compétitive et pour affiner davantage les structures internes de pilotage. Une loi de 2002 a réformé les universités en leur donnant une autonomie qu'elles ne possédaient pas autrefois. Le corollaire de cette autonomie est une obligation d'autofinancement importante qui rend d'autant plus incontournable la participation des universités aux programmes cadres européens.

Dans cet esprit, l'Autriche est également amenée à faire des choix en matière de disciplines scientifiques à développer. Le choix s'est porté sur les biotechnologies et les nanotechnologies. Un effort général de concentration des moyens sur des objectifs limités est une des constantes que l'on peut constater dans l'effort public de R&D.



# Conclusion

En première analyse, il faut remarquer que tous les pays membres de l'Union Européenne que la mission d'inspection a pu étudier sont convaincus qu'une recherche fondamentale et appliquée de pointe est essentielle au maintien de leur pays dans le peloton de tête des nations industrialisées. L'innovation est comprise par tous comme un élément clef de l'indépendance nationale et du maintien d'un PIB élevé.

Par voie de conséquence, nos partenaires européens se sont tous doté d'une politique de R&D puissante plus ou moins en prise directe avec l'économie nationale selon l'équation propre à chaque pays. Des budgets importants ont été dégagés par les Etats et un réseau d'opérateurs de la recherche fondé sur des universités et des organismes de recherche fondamentale et appliquée s'est structuré au cours des 30 dernières années.

Au commencement de la politique européenne de recherche et d'innovation, les Etats membres ayant un PIB important ont considéré les crédits européens de recherche comme un appoint et non comme un élément essentiel de leur propre dispositif de recherche. Les petits pays ont au contraire misé sur l'Europe pour développer leur recherche. Puis, au fur et à mesure de la montée en puissance des budgets communautaires, tous les Etats membres ont revu leur conception, même les plus riches, pour pousser leurs communautés scientifiques à mieux utiliser les possibilités financières ouvertes par les programmes européens. Pour ce faire, ils se sont dotés de structures de liaison avec la commission de l'UE afin d'être au plus près de l'information européenne en matière de recherche.

Des différents exemples qu'il a été donné d'étudier à la mission, on peut tirer quelques enseignements pour notre propre organisation nationale.

Les structures de liaison situées à Bruxelles et leur déclinaison dans chaque pays sont d'autant plus efficaces que six conditions pour leur action sont réunies :

- Disposer de professionnels des affaires européennes, juristes experts en droit européen, scientifiques experts auprès de la communauté, spécialistes du montage de projets. Toutes personnes capables de s'exprimer et de négocier couramment en deux ou trois langues européennes.
- Être capable de rémunérer correctement ces experts et de leur proposer des carrières attractives à Bruxelles, dans les états-majors parisiens des ministères et des organismes, et en région.
- Avoir un dispositif d'information entre les fonctionnaires de la DG recherche et les opérateurs de recherche que sont les scientifiques aussi court que possible, afin d'éviter les rétentions d'information.
- Disposer d'une liberté d'action aussi large que possible pour les acteurs du réseau. Les réseaux qui fonctionnent le mieux (NEST, UKRO) sont ceux les moins soumis aux filtres hiérarchiques et les plus soumis à l'évaluation par les résultats.
- Disposer d'équipes de même niveau dans les organismes de recherche et dans les universités.

Les réseaux scientifiques doivent avoir une organisation adaptée pour informer clairement la Commission européenne sur les priorités thématiques nationales.

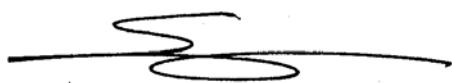
La séparation, intervenue au ministère en charge de la recherche il y a de nombreuses années maintenant, entre une direction de la recherche et une direction de la technologie, qui succédaient à une direction générale de la recherche et de la technologie avait eu pour conséquence que les affaires européennes soient traitées au sein de la direction de la technologie. Si dans un avenir proche les deux directions formaient un nouvel ensemble, il serait souhaitable, pour être en cohérence avec l'importance attribuée à l'espace européen de la recherche et aux programmes communautaires de recherche et développement, que les affaires européennes soient placées à un niveau de visibilité suffisante pour être identifiée comme une composante majeure de la politique de recherche française.



Pierre BALME



Alain BILLON



Marc GOUJON



Suzanne Bella SRODOGORA

## Synthèse des principales recommandations

<i>Recommandations</i>	<i>Destinataires</i>
• Susciter des candidatures d'experts scientifiques et organiser la communication entre eux	• Administration centrale
• Assurer la continuité de la présence des experts scientifiques et de la mémoire de l'expertise dans les différents comités	• Administration centrale avec le concours du SGAE
• Favoriser la communication entre les PCN, les membres des comités de programmes et des groupes thématiques nationaux	• Administration centrale
• Améliorer la circulation de l'information entre la représentation permanente et les experts scientifiques	• Administration centrale avec le concours de la Représentation permanente
• Développer une politique effective de recrutement, de suivi et de réintégration des experts nationaux détachés	• Administration centrale avec le concours de la Représentation permanente • CPU et universités
• Développer les contacts d'information avec les parlementaires européens	• Organismes de recherche • Administration centrale avec le concours de la Représentation permanente
• Pérenniser le site EUROSFAIRE et en augmenter les moyens	• Administration centrale
• Envisager la création de PCN permanents pour le 7 <sup>ème</sup> PCRDT	• Administration centrale
• Promouvoir la création de cellules Europe distinctes des services de relations internationales dans toutes les universités et les PRES	• Administration centrale • CPU
• Développer les ressources humaines du CLORA à la disposition des établissements	• Universités • Administration centrale • Organismes de recherche • CPU



## **Annexes**

Annexe 0 : Lettre de mission

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 2 : Répartition des experts scientifiques de cinq pays membres  
de l'Union - Année 2004



## Lettre de mission



*Ministère de l'Education nationale  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
et*

*Le Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche*

*Le Directeur de Cabinet  
Patrick Gérard*

*Le Directeur de Cabinet  
François Gauthey*

Réf. : CC/JLM

Lettre de mission à l'attention de

16 JAN. 2006

I.G.A.E.N.R.	
date d'écrivain	17 JAN. 2006
Via : c/c Chef du Service	
à traiter par	
n°	63

**Madame Suzanne SRODOGOR  
Monsieur Pierre BALME  
Monsieur Alain BILLON  
Monsieur Marc GOUGEON**

**S/c de Monsieur Thierry BOSSARD  
Chef du service de  
l'Inspection Générale de l'Administration  
de l'éducation nationale et de la recherche**

**Objet : les relations entre l'Administration centrale et les organismes de recherche avec  
les agences et fonds européens**

Dans le cadre des missions et études thématiques confiées à l'IGAENR pour l'année 2005-2006, nous souhaitons vous confier une mission d'analyse des relations de l'administration centrale et des organismes de recherche avec les agences et fonds européens, aux fins d'améliorer les résultats français aux appels à projets communautaires, mais également d'accroître l'influence française sur les politiques scientifiques européennes.

Sur le plan de l'accès aux financements communautaires, le bilan établi, en juin 2005, de la participation française au sixième programme cadre de recherche et de développement technologique de la communauté européenne est, dans l'ensemble, positif. Cependant, la France se classe troisième en taux de présence dans les projets retenus derrière l'Allemagne et le Royaume Uni, et quatrième, en taux de succès des participants, derrière des pays de taille plus modeste, tels la Belgique et les Pays Bas.

Il apparaît nécessaire, de ce fait, de s'interroger sur les possibilités d'améliorer notre dispositif de recueil et de partage d'information et d'accroître notre visibilité, notre présence et notre participation au sein des programmes européens de recherche, dans la perspective de construction de l'espace européen de la recherche.

La mission devra examiner l'efficacité des dispositifs de collecte et de diffusion de l'information relative aux fonds européens de recherche, tant auprès des organismes de recherche et des universités qu'au sein des administrations centrales de l'enseignement

supérieur et de la recherche. L'animation du réseau des points de contact nationaux et la coordination de l'action des responsables des questions européennes au sein des organismes et des universités seront également à analyser. Elle devra prendre également en compte le rôle du SGAE et de la Représentation Permanente de la France à Bruxelles dans ce processus, et le cas échéant le rôle des autres acteurs.

Elle devra analyser, l'utilisation de ces informations et les actions menées dans le but d'accroître le niveau de préparation des équipes françaises et d'améliorer leur participation aux programmes de recherche lancés par la commission européenne ou les agences dédiées à la recherche. Le soutien des collectivités régionales aux organismes de recherche et aux universités ne devra pas être négligé.

La manière dont la France peut accroître son influence sur la définition et les modalités de mise en œuvre des politiques scientifiques européennes devra en outre être étudiée. Les modalités d'organisation de la présence des experts français dans le domaine scientifique au sein des instances européennes et le poids relatif de ceux-ci feront l'objet d'un examen particulier, tout comme la présence d'experts scientifiques français dans les différentes instances contribuant, à tous niveaux hiérarchiques, à préparer et à défendre les positions françaises devant la Commission.

La mission détaillera enfin, dans la mesure du possible, les pratiques observables à l'étranger, notamment en Allemagne et au Royaume Uni, mais également dans des pays de taille plus modeste mais dont les performances sont notables, comme aux Pays Bas. Elle pourra à cette fin utilement s'inspirer des logiques d'influence française retenues par d'autres départements ministériels dans leurs domaines respectifs.



Patrick GERARD



François GAUTHEY

## **Liste des personnes rencontrées**

- ***Administrations de l'Etat***

- Jean-Didier Blanchet, ingénieur général des ponts et chaussées, conseil général des ponts et chaussées, ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer,
- Bertrand Bouchet, conseiller pour la science et la technologie, représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne,
- Raymond Cointe, secrétaire général adjoint, secrétariat général des affaires européennes,
- Benoit Colinot, attaché économique (biotechnologies et TIC), mission économique, ambassade de France à Londres,
- Cyril Condé, conseiller diplomatique et pour les affaires spatiales, cabinet du ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, MENESR,
- René David, conseiller pour la science et la technologie, service pour la science et la technologie, ambassade de France à Londres,
- Didier Déon, chargé de mission, direction des relations internationales et de la coopération, MENESR,
- Denis Despréaux, conseiller, direction des relations internationales et de la coopération, MENESR,
- Sylvie Donne, chef du secteur présence française dans les institutions communautaires, secrétariat général des affaires européennes,
- Eric Froment, chargé de mission aux relations internationales, direction de l'enseignement supérieur, MENESR,
- Jean-Jacques Gagnepain, directeur de la technologie, MENESR,
- Michel Gaillard, adjoint au directeur de la technologie pour les affaires européennes, direction de la technologie, MENESR,
- Marc-Olivier Gendry, conseiller, représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne,
- Paul Jamet, chargé de mission aux affaires européennes, direction de la technologie, MENESR,
- Patrick Lamentini, conseiller de coopération et d'action culturelle, ambassade de France à La Haye,
- Claire Mouchot, attachée scientifique, service pour la science et la technologie, ambassade de France à Londres,
- Renaud Rhim, adjoint au directeur des relations internationales et de la coopération, MENESR,
- Jean-Louis Rouvière, adjoint au chef du secteur ITEC, Secrétariat général des affaires européennes,

- Philippe de la Saussaye, chargé de mission pour les affaires européennes, direction de la recherche, MENESR,
- Jérôme Ségal, attaché de coopération culturelle et scientifique, ambassade de France à Vienne,
- Gabriel Tandeau de Marsac, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, inspection générale de la coopération internationale, ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales,
- Hervé Tilly, chef du bureau de la coordination européenne et des relations internationales, sous direction de l'innovation et du développement technologique, direction de la technologie, MENESR,
- Marie-Dominique Troyon, chargée de mission pour les affaires régionales, direction de la technologie, MENESR,
- Georges Touzenis, conseiller de coopération et d'action culturelle, ambassade de France à Vienne.

- ***Établissements publics nationaux et autres organisations publiques nationales***

- Marise Andréani, professeure, directoire des relations internationales, université Pierre et Marie Curie, Paris,
- Philippe Arhets, directeur adjoint des affaires européennes, département de la politique régionale et européenne, INSERM, Paris,
- Georges Asseraf, président de la commission nationale de certification professionnelle, Paris,
- Olivier Audéoud, président de l'université de Paris X, président de la commission des relations extérieures de la CPU,
- Gérard Bailly, institut de la communication parlée, INP, Grenoble,
- Nicolas Balacheff, directeur du LEIBNIZ, INP, Grenoble,
- Alain Barreau, président de l'université d'Angers,
- Elisabeth Bennigsen, responsable du bureau INSERM du CLORA, Bruxelles,
- Pierre Bérard, vice président recherche, université Joseph Fourier, Grenoble,
- Gilbert Béreziat, président de l'université Pierre et Marie Curie, Paris,
- Daniel Bougeard, directeur du bureau du CNRS en Allemagne, direction des relations européennes et internationales, CNRS, Bonn,
- Jean-Michel Chassériaux, IRD/CLORA, président du CLORA, Bruxelles,
- Jean-Luc Clément, directeur des relations européennes et internationales, CNRS, Paris,
- Joëlle Coutaz, professeure, université Joseph Fourier, Grenoble,
- Geneviève Dalle, chargée de mission affaires européennes, CPU/CLORA, Bruxelles,
- Thierry Ferrari, directeur service public et intelligence territoriale, ADIT, Paris,
- Françoise Grolleau, professeure, directrice de la cellule Europe, université d'Angers,
- - Pascal Iris, directeur, ARMINES, Paris,
- Paul Jacquet, Président de l'INP, Grenoble,
- Christiane Keriel, vice présidente du conseil d'administration, université Joseph Fourier, Grenoble,

- Chloé Lallich, chargée de mission Europe, université de technologie de Compiègne,
- Claudine Lamarque, représentant permanent de l'INRA au CLORA, Bruxelles,
- Julien Lefevre, chargé de mission, cellule Europe, université d'Angers,
- Sébastien Leroy, directeur Europe, ARMINES, Paris,
- Véronique Misséri, chargée de mission Europe, université de technologie de Compiègne,
- Patrick Navatte, délégué permanent de la CPU, PCN ressources humaines et mobilité, CPU/CLORA, Bruxelles,
- Eva Pebay-Peyroula, membre de l'Institut, directrice de l'IBS, CEA, Grenoble,
- Marc-Henri Pic, responsable de la cellule Europe, INP, Grenoble,
- Jean-Charles Pomerol, vice-président sciences, université Pierre et Marie Curie, Paris,
- Patrick Porcheron, directeur des formations, université Pierre et Marie Curie, Paris,
- Alain Quévreux, chef du service Europe, ANRT, Paris,
- Jean-René Regnard, directeur Hercules, Département de recherche fondamentale sur la matière condensée, CEA, Grenoble,
- Jean-Pierre Rognon, conseiller programmes européens, INP, Grenoble,
- Joseph Sifakis, directeur, Verimag, Gières,
- Ronan Stefan, président de l'université de technologie de Compiègne,
- Pierre Taberlet, directeur du laboratoire d'écologie alpine, université Joseph Fourier, Grenoble,
- Christine Ton Nu, directrice adjointe Europe, OSEO-ANVAR, Maisons-Alfort,
- Yannick Vallée, président de l'université Joseph Fourier de Grenoble, premier vice président de la CPU,
- Michel Vauclin, laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement, INP, Grenoble,
- Michel Zigone, chargé de mission Europe, université Joseph Fourier, Grenoble.

- ***Collectivités locales***

- Philippe Dubois, chargé de mission "Europe de la recherche et de l'innovation", région des Pays de la Loire et préfecture de la région Pays de la Loire, école des mines, Nantes,
- Vincent Lacarce, chargé de mission, bureau Aquitaine Europe, Bruxelles,
- Damien Périssé, chargé de mission, espace interrégional européen Bretagne/Pays-de-la-Loire/Poitou-Charentes, Bruxelles.

- ***Organisations internationales et organismes des pays de l'Union européenne :***

- David Bohmert, responsable des affaires internationales, VSNU (association des universités néerlandaises), La Haye,
- Dimitri Corpakis, chef de secteur (aspects régionaux de la politique de recherche), direction M "investissement dans la recherche et lien avec les autres politiques", direction générale recherche, commission européenne, Bruxelles,
- Amanda Crowfoot, directrice, UKRO, Bruxelles,

- Eelco Denekamp, directeur, EG liaison, Senter Novem, La Haye,
- Monica Dietl, expert national détaché, direction B "structurer l'espace européen de la recherche", direction générale recherche, commission européenne, Bruxelles,
- Petra van Dijk, directeur du réseau franco-néerlandais de l'enseignement supérieur, Utrecht, Pays-Bas,
- Günter Dinhobl, politique de recherche européenne et coordination, ministère de l'éducation, de la recherche et de la culture, Vienne,
- Claudia Doubek, service de la recherche et des relations internationales, université de Vienne,
- Giel Dubbeld, directeur adjoint de l'innovation, EG Liaison, Senter Novem, La Haye,
- Torsten Fischer, coopération européenne en matière de recherche, DFG, Bonn,
- Jens-Peter Gaul, directeur de la planification stratégique, DFG, Bonn,
- René Haak, administrateur, politique de recherche en Europe, EUREKA, ministère fédéral de l'éducation et de la recherche, Bonn,
- Christina Hartshorn, directrice du développement des compétences en entreprise, SEEDA (*South East England Development Agency*), Guilford, Royaume-Uni,
- Joseph Hochgerner, directeur scientifique, ZSI (centre pour le développement de l'innovation sociale), Vienne,
- Robin Hurst, responsable des programmes cadres européens, coordonnateur national des PCN du Royaume-Uni, *Office of Science and Technology, Department of Trade and Industry*, Londres,
- Estelle Kane, conseillère Europe, UKRO, Bruxelles,
- Bob Keown, président, BETA Technology limited, Doncaster, Royaume-Uni,
- Renée van Kessel-Hagesteijn, directrice du département des affaires internationales, NWO (organisation néerlandaise de la recherche scientifique), La Haye,
- Nicolas Klaasen, direction de la recherche, ministère de l'éducation, de la culture et de la science, La Haye,
- Maximilian Kudler, service de la recherche et des relations internationales, université de Vienne,
- Jean-David Malo, assistant du directeur, direction B "structurer l'espace européen de la recherche", direction générale recherche, commission européenne, Bruxelles,
- Ed Metcalfe, directeur du développement de l'entrepreneuriat scientifique et technologique, SEEDA (*South East England Development Agency*), Guilford, Royaume-Uni,
- Brigitta Moravec, service de la recherche et des relations internationales, université de Vienne,
- Christoph Mühlberg, chef de division, DFG, Bonn,
- Sophie Payan-Lagrou, expert national détaché, direction générale recherche, commission européenne, Bruxelles,
- Ingeborg Schachner-Nedherer, politique de recherche européenne et coordination, ministère de l'éducation, de la recherche et de la culture, Vienne,
- Harald Schraeder, chef du département Europe-Amérique latine, HRK, Bonn,
- Birgit Steininger, responsable des programmes européens et internationaux FFG (agence autrichienne de promotion de la recherche), Vienne,

- Jayne Sutcliffe, directrice, BETA Technology limited, Doncaster, Royaume-Uni,
- J.J.M. Theeuwes, conseiller, WRR (conseil national de la recherche scientifique), La Haye,
- Michaela Topolnik, secrétaire générale, conseil autrichien de la recherche et du développement technologique, Vienne,
- Ilse Vickers, directrice du bureau de la recherche et du développement technologique en Europe, *University College London*, Londres,
- Michel Vieillefosse, secrétaire général, EUREKA, Bruxelles,
- Damian Walsh, conseiller Europe, UKRO, Bruxelles,
- Renée Westenbrink, conseillère, VSNU (association des universités néerlandaises), La Haye,
- Thomas Zergoi, responsable des programmes européens et internationaux, FFG (agence autrichienne de promotion de la recherche), Vienne,
- Franz de Zwaan, administrateur, ministère de l'éducation de la culture et de la science, La Haye.



**Annexe 2**

Programmes 6 <sup>ème</sup> PCRDT	<b>Répartition des experts scientifiques de cinq pays membres de l'Union - Année 2004.</b>										Nombre total d'experts	
	France		Allemagne		Royaume -Uni		Finlande		Espagne			
	Nb d'experts	% du total	Nb d'experts	% du total	Nb d'experts	% du total	Nb d'experts	% du total	Nb d'experts	% du total		
Tous programmes du PC6 confondus	440	8,94	500	10,16	454	9,2	118	2,39	365	7,42	4917	
Programme 1 – Sciences de la vie	NR		NR		NR		NR		NR			
Programme 2 – Société de l'information	33	9.7	35	10.3	31	9	8	2.3	29	8.5	341	
Programme 3 – Nanotechnologies	47	9.4	54	10.8	48	9.6	16	3.2	42	8.4	499	
Programme 4 – Espace et Aéronautique	20	10.5	25	13	20	10.5	3	1.6	15	7.8	191	
Programme 5 – Nutrition	21	8.7	29	12	30	12.4	3	1.2	28	11.6	242	
Programme 6 – Développement durable	49	10.2	37	7.7	36	7.5	11	2.3	32	6.7	478	
Programme 7 – Citoyens et gouvernance	9	5.6	17	10.5	17	10.5	1	0.5	8	4.9	161	
Soutien aux politiques	72	9.3	82	10.6	88	11.5	23	3	58	706	765	
Recherche Horizontale	41	6.6	69	11	55	8.7	21	3.4	46	7.4	623	
Mesures spécifiques	20	10.1	11	5.5	10	5	3	1.5	11	5.5	198	
Soutien à la coordination	7	11.3	4	6.4	6	9.6	5	8	6	9.6	62	
Ressources humaines et mobilités	102	9	111	9.9	92	8.2	20	1.8	79	7	1120	
Sciences et Société	15	7.7	21	10.8	15	7.7	4	2	10	5.1	194	
EURATOM	4	9,30	5	11.6	6	13.9	0	0	1	2.3	43	

Source : IGAENR- mars 2006 - NR : non renseignée.